

Octobre 2018



TUNESISCH CHAMBRE
NEDERLANDSE KAMER TUNISO-NÉERLANDAISE
VAN KOOPHANDEL EN POUR LE COMMERCE
INDUSTRIE ET L'INDUSTRIE

الغرفة التونسية الهولندية للتجارة والصناعة

CTNCi

BIENTÔT SUR...



LA CONFIANCE, LE CŒUR DE NOS COMPÉTENCES...

Prochain Déjeuner Débat

01/11/2018 : PRÉSIDIÉ PAR MR LE GOUVERNEUR
DE LA BCT

NIEUWSBRIEF – NUMERO DOUBLE – OCTOBRE 2018



LOI DE FINANCES 2019

Sécuriser le climat des affaires pour rassurer nos opérateurs économiques...

PARMI NOS NOUVELLES FORMULES DE MEMBERSHIP



GOLD



SILVER



HORTIMAG
Horticulture



OMV



Lingerie - Balnéaire

CTNCi

Sommaire

- Activité
- Actualités
- Coopération
- Les échos du CCM
- Entreprises de ce mois
- Membership
- Agenda des Foires et Salons
- Bibliothèque à la CTNCI

Programme d'activités 3ème trimestre 2018

Mission n°1 :

- Actions en faveur du Développement des échanges commerciaux entre nos deux pays :
- 04/10/2018 : déjeuner-débat présidé par SE Mr le Ministre des Finances :
- 01/11/2018 : Prochain déjeuner-débat prévu pour être présidé par SE Mr le Gouverneur de la BCT
- Interventions en faveur de nos membres

Mission n°2 :

Supports utiles aux entreprises auprès d'Autorités compétentes de nos deux pays : (mises en relations, contributions à la résolution de leurs questionnements et coachings lors de contacts avec vis-à-vis, Autorités concernées, UGTT, DG des Douanes, BCT, UTICA, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de l'Industrie et des PME, Ministère des Finances, CNSS, CNAM, CONECT, Gouvernorat de Bizerte de Siliana, de Kasserine... APII, Cotunace... etc)

Mission n°3 :

Peser dans le Débat économique et dans les échanges entre les 2 pays en devenant une Force de propositions (« think tank »)

- Augmenter la visibilité de la Tunisie notamment aux Pays-Bas et proposer des politiques publiques en matière d'accès au marché néerlandais.
- Organiser des séances de réflexion et d'échange d'information.
- Fournir une information de qualité.

Mission n°4 :

Sensibiliser membres / prospects de notre Chambre à participer effectivement aux grandes manifestations, conférences se tenant en Tunisie et aux Pays-Bas (développer travaux de recherches, internet)

ACTIVITES

04/10/2018 : Déjeuner Débat présidé par Mme Sihem Nemsia DG des Etudes et de la Législation fiscale, Représenant Mr le Ministre des Finances

Déjeuner-débat Présidé par Mme Sihem Nemsia DG des Etudes et de la Législation fiscale, accompagnée d'une équipe étoffée composée en particulier de :

-Madame Sonia ZOGHLAMI, Directrice Générale du Financement,

-Colonel Major des Douanes, Meher KHARRAT, Contrôleur Général des Services des Douanes

-Monsieur Mohddine KLILA, Directeur Chargé de la Coopération Internationale à la Direction Générale des Avantages Fiscaux et Financiers.

Ceci en présence notamment de S.E. M. Antonius Lansink, Nouvel Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Tunis, Mr Abderrazek Bouziri, Adjoint, Représentant Mme Souad Abderrahim, Maire de Tunis, Mr Skander Sallemi, et Me Badi Ben Mabrouk, tous 2 Membres du Comité Directeur de notre Chambre, et respectivement, Centre de Formation et



d'Information fiscale, et Avocat à la Cour de Cassation, Modérateurs de notre déjeuner-débat Parrainé par la Sté VTL (à laquelle nous réitérons nos meilleurs remerciements)

De nombreux responsables et membres, Chefs d'entreprises installés en Tunisie et/ou aux Pays-Bas, très concernés par cet événement avec CR plus détaillé, repris en pages 8 à 34.

POT INFORMEL EN L'HONNEUR DE SE ANTONIUS LANSINK, NOUVEL AMBASSADEUR DU ROYAUME DES PAYS-BAS À TUNIS

Notre Chambre lui renouvelle ses meilleurs souhaits de succès parmi nous et prévoit d'organiser un Pot informel en son Honneur (date à en convenir avec SE Mr l'Ambassadeur)



FÉLICITATIONS



A SE Ridha Ben Mosbah, Membre d'Honneur de notre Chambre, pour sa nomination en qualité de nouvel Ambassadeur de Tunisie à Bruxelles L'assurons de notre implication sérieuse, comme du plein engagement de notre Chambre, lui adressons en cette heureuse occasion, nos souhaits les meilleurs de succès dans sa nouvelle mission

01/11/2018 : PROCHAIN DÉJEUNER-DÉBAT PRÉSIDÉ PAR MR LE GOUVERNEUR DE LA BCT



Date : Jeudi 01 Novembre 2018

**THÈME : «TRANSPARENCE FINANCIÈRE :
STANDARDS INTERNATIONAUX ET LA B.C.T.»**
LIEU : HÔTEL SHERATON

Préparation en outre du déroulement de ce déjeuner qui soulèverait notamment plusieurs sujets d'actualité :

DÉROULEMENT DU PROGRAMME

- 12h30-13h00 : Arrivée et enregistrement des participants
- 13h00-13h05: Allocution de bienvenue de Mr Mongi Goaid et ou Mr Khaled Kacem respectivement Président et Secrétaire Général de la Chambre
- 13h05-13h10 : Intervention de SE Patrice Bergamini, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'UE en Tunisie (à confirmer)
- 13h10-13h15 : Intervention de Mme Souad Abderrahim, Maire de Tunis
- 13h15-13h25 : Intervention de Mr Mohamed Salah Frad , DG Sté United Gulf Financial Services North Africa (UGFS-NA), CIIA, Membre de l'ATAF, Président ATIC, Modérateur
- 13h25-13h45: Intervention de SE Marouane El Abassi, Gouverneur de la B.C.T
- « Transparence financière , standards internationaux et la B.C.T»
- 13h45 -14h50 : Interventions des participants ; Q/R
- 14h50-14h55 : Remerciements / clôture par Mr Khaled Kacem et ou Mr Mongi Goaid respectivement Président et Secrétaire Général de la Chambre

Modérateur : Mr Mohamed Salah Frad , DG Sté

UGFS-NA, CIIA,
Membre de l'ATAF,
Président ATIC.

Commission Ad Hoc
de suivi : (à confirmer)

Parrainage:
Stés VTL - UGFS-NA
- El Behi Future
Concept



SE Antonius Lansink et Mr Hans van Nieuwkerk, Chef de Mission Adjoint, prévus pour être des nôtres, ne pourront l'être, du fait d'une Délégation néerlandaise importante à Tunis ce jour là.



Nous réitérons nos meilleurs remerciements à Son Excellence Mr le Gouverneur de la BCT pour son soutien aux travaux de la Chambre

COCKTAIL ORGANISÉ EN L'HONNEUR DES ENTREPRISES NÉERLANDAISES INSTALLÉES EN TUNISIE

Jeudi 11/10/2018, le nouvel Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Tunis, SE Antonius Lansink, et à l'occasion du début de sa mission, a organisé un cocktail en l'honneur des entreprises néerlandaises installées en Tunisie.

Rencontre très fructueuse, a permis d'excellents contacts et échanges entre les participants, Notre Chambre a été représentée par son SG.

29 /09/2018 : PROMENADE AU JARDIN DES PLANTES DE LA VILLE, BELVÉDÈRE



sortie par notre Secrétaire Général Notre Chambre, très reconnaissante à Mr Ron Gezelle, pour son soutien habituel avéré et son aide bénévole, sans oublier toute l'équipe aux Pays-Bas pour les collectes et les envois des articles récoltés, rangés, chargés, et envoyés à nos compatriotes dans le besoin et handicapés.

Et à cet effet, Mr Ron a été invité à

Dans le cadre de ses activités orientées pour tous, et suite à la réception d'un don de 8 chaises mobiles, l'AAB (Associations des Amis de Belvédère) a organisé une promenade guidée dans les jardins des plantes de la Ville de Tunis au Belvédère, ceci en présence notamment de Mr Ron Gezelle, venu spécialement des Pays-Bas et Mme Agatha Hammouda.

Notre Chambre a été représentée à cette agréable



notre Chambre en compagnie de Mme Agatha Hamouda : désireux de lui présenter l'activité de notre Chambre en général et en particulier son Département Social.





A SAVOIR : Nos interventions en faveur de nos membres :

Pour tout soucis de contacts de nos membres avec Institutions tunisiennes exp : **BCT, Min des Finances, DG des Douanes, CNSS, CNAM, Ministères MDICI, de**

l'Industrie et des PME, du Commerce, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, du Transport, des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique... comme pour toutes mises en relations utiles entre nos membres.

Notre Chambre peut vous assister quant aux suivis de vos requêtes et assurer ensemble le déroulement utile en vue de solutions.



DÉJEUNERS-DÉBATS : ULTÉRIEURS PROGRAMMÉS ET PRÉVUS

- **Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (SE Faouzi Ben Abderrahmane)**
- **Le Ministère de l'Industrie et des PME (SE Slim Feriani)**
- **Le Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique (SE Anouar Maarouf)**
- **La BERD, Mr Antoine Salle de Choux**
- **L'AFD, Mr Jérémie Daussin-Charpantier**
- **Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (SE Salma Elloumi Rekik)**

Coaching et contacts au profit de membres pour interventions utiles

STÉS MEMBRES	REQUÊTES	ACTIONS
CTE CFE	Auprès CNSS	Demande d'Audience envoyée ce 16/10/2018
SAIPH	Ministère des Finances	Requête envoyée : réponse attendue
VTL	Ministère des Finances/BCT	Requête envoyée : réponse attendue
Sté FLEXINOV	Auprès de la Sté TEXPRO CORP	Mise en contact Déplacement et Visite sur site au Sahel du 19/09/2018, accompagnement de notre SG
Sté Rooya Trading Company	Auprès des Services Consulaires de l'Ambassade des Pays-Bas . auprès de la Sté FLEXINOV	-lettre d'intervention du 17/09/2018 - Mises en contact avec décision de visites
Sté SIS	Auprès de Mazarine Energy Tunisia BV	Accompagnement de notre SG au RDV du Mardi 04/09 pour mise en relation et coopération prochaine (accueil positif de nos 2 membres)
-Sté HADS	-Auprès du SG Ministère des Finances - Auprès de l'APII et du Ministère de l'Industrie, et des PME	-Réunion du 13/09 accompagnement de notre SG - déplacement ensemble du 24/08 sur site (Sté HADS) en compagnie de représentants du Min de l'Industrie et des PME, et de l'APII
-Sté TEXPRO CORP		
Cabinet Skander Sallemi	Auprès du SG du Ministère des Finances	Demande de RDV envoyée ce 18/09 Réponse attendue
Sté Mazarine Energy Tunisia BV	Auprès de l'Ambassade des Pays-Bas	Rencontre du 06/09
Sté ROOYA TRADING	Auprès de FIPA Benelux et n/Ambassadeur à la Haye (que nous remercions vivement)	Suivi attendu

■ COOPÉRATION

13ÈME EDITION DU SIAT 2018 : DU 10 AU 13 OCTOBRE 2018

Inaugurée par Mr Samir Taieb, Ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, ayant pour thème " Vers une Agriculture intelligente ",

*250 exposants, représentant 13 pays dont les Pays-Bas,

*Deux conventions de partenariat ont été signées, avec la Jordanie et la Guinée Equatoriale pour un partenariat plus développé dans le domaine agricole.

Ce salon a abrité également un Forum international sur " L'agriculture numérique au service de l'agriculture " qui a débattu des meilleurs moyens d'adapter le secteur agricole aux mutations technologiques.

Notre Chambre a été représentée par son SG



■ LES ECHOS DU CCM

Cette nouvelle rubrique est destinée à diffuser les annonces, communications et résumés des événements des Chambres Mixtes

La CTECI en collaboration avec le Conseil des Chambres mixtes CCM, organise un petit-déjeuner débat portant sur le thème

«**LOI DE FINANCES 2019 : DISPOSITIONS ET PROPOSITIONS**».

Cet événement sera rehaussé par M. **Adel Chaabane**, Trésorier de la Chambre, ainsi que Mme **Nemsia Sihem**, **Directrice Générale des Etudes et de la Législation Fiscale au Ministère des Finances**.

Le Jeudi **25 Octobre 2018** à partir de **8h30** à l'Hôtel **SHERATON**.

(Contact : Mr **Moez Ben Rhouma**, Secrétaire Général Chambre Tuniso-Espagnole de CI: **+216 96 98 34 35**)



■ SOLIDARITÉ

DISTRIBUTION ARTICLES HANDICAPÉS

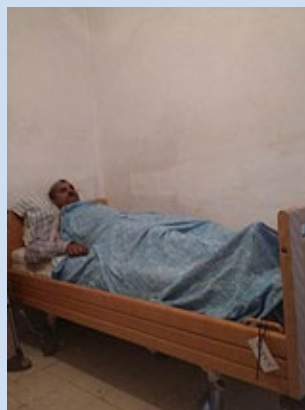
Département Social :

-10ème Conteneur arrivé début Aout 2018 des Pays-Bas :

*avec livraisons de 18 Chaises roulantes, couches, vêtements adultes, enfants..., 2 lits orthopédiques, 10 matelas, déambulateurs,...

*Distribution en cours en faveur notamment de nombreuses Institutions publiques et privées et via notre Chambre à de nombreux concitoyens handicapés et dans le besoin dans plusieurs Gouvernorats de la République et notamment de Médenine, Kasserine, Bizerte, Manouba, Tunis et banlieue...

D'autres photos de bénéficiaires de ses chaises notamment comme d'autres articles.



Dossier Spécial Déjeuner-Débat

Thème : Loi de Finance 2019 et Climat des Affaires

Présidé par Mme Sihem Nemsia,
DG des Etudes et de la Législation Fiscale,
Représentante Mr le Ministre des Finances

Programme

- **Mr Mongi Goaid Secrétaire Général de la CTNCI : Allocution de bienvenue (Annexe 1)**
- **Intervention de SE Antonius Lansink, Nouvel Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Tunis (annexe 2)**
- **Intervention de Me Badi Ben Mabrouk, Avocat à la Cour de Cassation et Modérateur (annexe 3)**
- **Intervention de Mr Skander Sallemi, Centre de Formation et d'Information fiscale (CFIF) et Modération (annexe 4)**
- **Intervention de Mme Sihem Nemsia, DG des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) (annexe 5)**
- **Intervention de Mr Abderrazek Bouziri, Adjoint Représentant Mme Souad Abderrahim, Maire de Tunis (annexe 6)**
- **Interventions des participants : Q/R**

Loi de Finance 2019 et Climat des Affaires

Déjeuner-débat Présidé par Mme Sihem Nemsia DG des Etudes et de la Législation fiscale, accompagnée d'une équipe étoffée composée en particulier de :

- Madame Sonia ZOGHLAMI, Directrice Générale du Financement,
- Colonel Major des Douanes, Meher KHARRAT, Contrôleur Général des Services des Douanes
- Monsieur Mohddine KLILA, Directeur Chargé de la Coopération Internationale à la Direction Générale des Avantages Fiscaux et Financiers.



De gauche à droite :

MM S. Sallemi, B. Ben Mabrouk, Mme S. Nemsia, Mr. M. Goaid, SE T. Lansink et Mr A. Bouziri

Ceci en présence notamment de S.E. M. Antonius Lansink, Nouvel Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Tunis, Mr Abderrazek Bouziri, Adjoint, Représentant Mme Souad Abderrahim, Maire de Tunis, Mr Skander Sallemi, et Me Badi Ben Mabrouk, tous 2 Membres du Comité Directeur de notre Chambre, et respectivement, Centre de Formation et d'Information fiscale, et Avocat à la Cour de Cassation, Modérateurs de notre déjeuner-débat Parrainé par la Sté VTL (à laquelle nous réitérons nos meilleurs remerciements)

Large auditoire très concerné et très réactif, participants attentifs

Une large Audience de participants : membres/prospects de notre Chambre de nationalités diverses (américaine, belge, canadienne, française, Italienne, et néerlandaise...), invités, notamment premiers Responsables d'entreprises résidentes, non résidentes multinationales off shore... Débats et

discours très fructueux et réponses obtenues à plusieurs interrogations. Représentants de la Presse et de Périodiques de notoriétés nationale et internationale... ont participé à cet excellent échange.



Salle bien remplie, nombreux convives



Mr. M. Goied, à l'accueil de Abderrazek Bouziri et Mr le Contrôleur Général, Général Meher Kharrat.



Nos invités à l'écoute SE M. Antonius Lansink.



A la sortie du «Majless», plusieurs invités importants, membres de notre Chambre venus pour certains de l'intérieur du pays, voir de retour de l'étranger (que nous remercions vivement pour leurs participations



Mmes S. Zoghلامي, et A. Massaoudi, se joignant à Ella Sihem et Si Meher



Nos invités vers la salle « Kairouan »



Allocution de **Mr. Mongi Goaid** Secrétaire Général de la CTNCI

Souhaite la bienvenue à notre important Auditoire, à Mme Sihem Nemsia DG, des Etudes et de la Législation Fiscale Représentant Mr le Ministre des Finances, à S.E. M. Antonius Lansink, Nouvel Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Tunis, Mr Abderazek Bouziri, Adjoint, Représentant Mme Souad Abderrahim, Maire de Tunis à Madame Sonia ZOGHLAMI, Directrice Générale du Financement -Colonel Major des Douanes, Maher KHARRAT, Contrôleur Général des Services des Douanes -Monsieur Moheddine KLILA, Directeur Chargé de la Coopération Internationale à la Direction Générale des Avantages Fiscaux et Financiers

à Mr Skander Sallemi, et Me Badi Ben Mabrouk, tous 2 Membres du Comité Directeur de notre Chambre, respectivement, Centre de Formation et d'Information fiscale, et Avocat à la Cour de Cassation Modérateurs de notre déjeuner-débat Comme à tout nos invités

A remercier nos Partenaires avec lesquels nous

avons signé des Conventions de coopération, des Bailleurs de Fonds. Puis à évoqué quelques requêtes relatives au Ministère des Finances telles que :

- *L'allègement de la pression fiscale sur l'entreprise économique,
- *l'encouragement de l'épargne,
- *la création de nouveaux postes d'emploi et surtout dans les secteurs à valeur ajoutée,
- *adéquation, en matière de programmes de formation professionnelle...

(Intervention reprise en annexe 1)



Intervention de **S.E. M. Antonius Lansink**, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Tunis

A exprimé son plaisir d'être parmi nous pour la première fois, et prendre part à ce déjeuner-débat autour d'un thème d'une grande importance pour la Tunisie, constamment au cœur de l'actualité politique et économique nationale

puis a évoqué qu'en tant que moteur de l'économie, les entreprises qu'elles soient tunisiennes, néerlandaises ou européennes ont un rôle important à jouer dans la création de richesses, d'emplois et de perspectives socioéconomiques pour la jeunesse tunisienne...

Enfin il a ajouté qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la structure de l'économie Et que la volonté des néerlandais est grande pour renforcer les relations bilatérales entre les deux pays.

(Intervention reprise en annexe 2)

Intervention de **Me Badi Ben Mabrouk**, Avocat à la Cour de Cassation

A remercié la Chambre d'entrée de jeu pour l'organisation de ce déjeuner-débat Puis à ajouté que le Budget de 2019 devra répondre à deux impératifs contradictoires :

- ne pas imposer de nouvelles taxes aux opérateurs économiques afin de soutenir et pousser l'investissement,
- réduire le déficit budgétaire et augmenter les recettes de l'Etat.

Comment le Budget 2019 compte répondre à cette équation ?

(Intervention reprise en annexe 3)



Intervention de **Mr Skander Sallemi**, Centre de Formation et d'Information Fiscale (CFIF)



Dans une atmosphère très cordiale et détendue devant un important Auditoire, a remercié la Chambre et a exprimé sa joie aujourd'hui comme modérateur pour la 3ème fois
 Puis a présenté une Etude riche en enseignements, comportant une analyse précieuse relative à :

- La relation entre la Loi de Finances et le Climat et le Climat des Affaires
- La transparence fiscale
- Et l'Insuffisance des Garanties

(Intervention reprise en annexe 4)

Intervention de **Mr Abderrazek Bouziri**, Adjoint, Représentant Mme Souad Abderrahim, Maire de Tunis

A remercié la Chambre pour l'invitation à participer à cet important événement,

Puis a évoqué les trois principaux axes de son intervention:

- 1) l'importance de l'approche participative pour l'élaboration de la Loi de Finances
- 2) la vulgarisation de la Loi de Finances et l'inculcation des devoirs civiques
- 3) une fiscalité au service de la relance économique.

(Intervention reprise en annexe 5)



Intervention de **Mme Sihem Nemsia**, DG Représentant Mr le Ministre des Finances



Auditoire en attente de son intervention, détendue, Mme Sihem Nemsia a remercié, notre Secrétaire Général pour la tenue de cette rencontre qui est devenue une rencontre annuelle avec le Ministère des Finances pour la présentation du projet de la Loi des Finances.

Comme a présenté les grandes orientations et les principales mesures insérées dans le cadre de la Loi des Finances, qui sont :

- des mesures qui s'insèrent dans le cadre de l'encouragement de l'investissement et l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le maintien de la position de la Tunisie en tant que destination attractive pour l'investissement.
- d'autres mesures qui concrétisent l'engagement pris par le Gouvernement tunisien envers des organisations internationales.
- et a développé d'autres dispositions pour lutter contre la fraude fiscale et le système informel comme pour d'autres actions d'ordre social....

(Intervention reprise en annexe 6)

et à laquelle notre Chambre réitère toute sa reconnaissance pour son intervention très instructive, riche en enseignements, très appréciée par nos participants qu'ils soient membres, 1ers Re-

sponsables, invités, de la Presse écrite, et/ou audio-visuelle. De nombreux et fructueux échanges ont eu lieu, réponses, éclaircissements apportés à plusieurs questionnements, échanges sur la situation présente prévalant dans notre pays, difficultés rencontrées, obstacles,....
Période riche en événements

nouveaux, porteurs d'espoirs, frémissements de la Croissance et garantissant une bien meilleure sécurité, avec plus grande responsabilisation et décentralisation de certaines décisions...: Poursuivant cet échange d'informations, Mme Sihem Nemsia et ses collègues présents ont fourni les réponses /éclaircissements

réclamés enrichissant ainsi les débats ; ce dialogue a permis à de nombreux hommes d'affaires membres de notre Chambre, de mieux saisir les facilités disponibles à ce sujet.

La réunion touchant à sa fin, Mme Sihem Nemsia reste très sollicitée,



Mr l'Ambassadeur, se plie avec gentillesse et efficacité aux dernières questions



Mr Habib Miled, notre membre répond aux questions que lui adresse Mr T. Medani, en présence de Me S. Ben Reguiga, venue spécialement de Paris

Mr le Secrétaire Général et Mr l'Ambassadeur se félicitent à la fin de notre réunion, ravis du déroulement de cet événement, soulignant en particulier les nombreux questionnements et feedback enregistrés

Discussion sympathique de nos membre à la fin, MM I. Slama, N. Houmani, et M. Chaabouni



En clôture,

Cette rencontre a pu offrir à nos nombreux invités participants l'opportunité d'être éclairés quant aux perspectives existantes :

*d'une part, éclairage apporté par Mme Sihem Nemsia ainsi que ses collègues présents auxquels nous nous faisons

l'agréable devoir de lui réitérer nos meilleurs remerciements pour leur parfaite communication de sujets et de questions souvent délicates et parfois difficiles

*d'autre part, discussions et interventions, avec suivis qui continueront d'être assurés par notre Cham-

bre.

Toute autre requête en la matière reste la bienvenue ; notre Chambre y reste parfaitement disponible et prête aux suivis utiles et nécessaires pour obtenir les réponses adéquates aux requêtes que nous recevons. Notre déjeuner-débat a pris fin : 15h07

Annexe 1

Mr Mongi Goaid Secrétaire Général de la Chambre Tuniso Néerlandaise

-Excellences, Mesdames et Messieurs,
- Mr le Ministre des Finances Ridha Chalhoun, n'a pas pu être des nôtres, appelé d'urgence à une réunion auprès de la Présidence du Gouvernement.

-Ravi Mme Sihem Nemsia, Directeur Général des Etudes et de la Législation Fiscale,

Ainsi que vos collègues, Madame Sonia ZOGLAMI : Directeur Générale du Financement

-Colonel Major des Douanes, Maher KHARRAT : Contrôleur Général des Services des Douanes

-Monsieur Moheiddine KLILA : Directeur Chargé de la Coopération Internationale à la Direction Générale des Avantages Fiscaux et Financiers

Je tiens à vous exprimer à tous, notre profonde gratitude, celle de nos membres pour votre présence importante, vos contributions, et pour votre précieux soutien personnel et continu aux travaux de notre Chambre,
- S.E. M. Antonius Lansink, Nouvel Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Tunis, à auquel nous réitérons

nos souhaits de bienvenu et de plein succès dans sa nouvelle mission parmi nous

-Mr Abderazek Bouziri, Adjoint, Représentant Mme Souad Abderrahim, Maire de Tunis.

-Mme la Députée à l'ARP, Mme Nadia Zangar,

Mes remerciements s'entendent également à Mr Sander Sallemi, et Me Badi Ben Mabrouk, tous 2 Membres du Comité Directeur de notre Chambre, respectivement, Centre de Formation et d'Information fiscal, et Avocat à la Cour de Cassation, qui nous apportent aujourd'hui un appui essentiel, en leurs qualités de Modérateurs.

Je me dois d'ajouter ma reconnaissance à la Société VTL, membre de notre Chambre, aujourd'hui sponsor de ce déjeuner-débat,

Désolé, que notre Président Si Khaled Kacem, n'ait pu être des nôtres, pris par un engagement antérieur, en déplacement hors de Tunis.



Je remercie également :

Nos Partenaires avec lesquels nous avons signé des Conventions de Coopération, nos Présidents d'Honneur, nos Chers Collègues membres du Comité Directeur, et nos Chers membres Gold et Silver, soutiens avérés de notre Chambre

- Chers adhérents, adhérentes, et Responsables d'entreprises,

- Mesdames et Messieurs, Représentants de la Presse écrite et audiovisuelle,

Infiniment ravi de vous compter aussi nombreux aujourd'hui parmi nous à ce déjeuner-débat, qui je l'espère nous donnera l'enthousiasme pour retrouver qq ressorts perdus de l'esprit d'initiative, d'entrepreneuriat, de travail et de confiance.

Mme la Directeur Générale, Ella Sihem, Ce déjeuner-débat, nous donne aujourd'hui l'opportunité :

- 1) de créer des synergies entre les investisseurs tunisiens, néerlandais, européens, et autres,
- 2) nous permet la recherche de meilleures solutions,
- 3) et surtout de répondre aux nombreux questionnements de nos invités présents, désireux d'échanger avec vous et vos collègues, autour du thème : « :« Loi de Finance 2019 et Climat des Affaires »

Beaucoup de participants parmi vous, sont familiers à notre mode de communication, qui témoigne si besoin était :

* de la proximité de nos Institutions à tous les niveaux, ainsi que de leurs écoutes, de leurs feedbacks. Nos déjeuners se veulent interactifs, associant les opérateurs de notre pays, appuyés et soutenus, par notre Chambre, accélérant ainsi l'intégration et le développement tant recherchés. Dans un tel climat, des solutions, seraient à mettre en place et sans être exhaustif:

Répondre aux motifs d'inquiétude ressentis en prenant avis d'entreprises présentes nationales, multinationales membres de notre Chambre, de plusieurs nationalités, et dont certaines traversent période difficile.

Mme la Directeur Générale, Nous sommes conscients de la gravité de la situation : et me dois de citer qq questionnements évoquées par nos membres, visiteurs et collègues : creusement sans précédent du déficit commercial, aggravation de l'endettement extérieur du pays, qui a dépassé le cap de 70% du PIB, dépression du Dinar dont la valeur a baissé de 10,7% aux termes des huit premiers mois de l'année courante, les récentes dégâts de pluies diluviennes, Mme la Députée présente parmi nous, témoignerait...

l'inflation, l'économie parallèle, la baisse de productivité, la grève générale évoquée, les interventions en matière de protection sociale... ont accaparé 42% du budget du MAS en 2018..

Comment sortir de cette morosité, retrouver l'élan de progrès, fournir davantage d'efforts de communication positive et efficace, une diplomatie économique qui nous a souvent manquée ...

à cet effet l'année 2019 sera l'année de tous les défis :

- avec pour principal objectif, la relance de l'investissement local et surtout étranger ; ceci à travers notamment:
- *l'allègement de la pression fiscale sur l'entreprise économique,
 - *l'encouragement de l'épargne,
 - *la création de nouveaux postes d'emploi et surtout dans les secteurs à valeur ajoutée,
 - *adéquation, en matière de programmes de formation professionnelle Répondant aux demandes d'emploi du marché
 - *plateforme numérique
 - *lutte contre le commerce parallèle
 - * financement des PME
 - *allègement et rationalisation des dépenses publiques....

Avec notre vif espoir que la Loi de finance 2019, soit un nouveau départ pour le redressement de l'économie nationale

Notre Chambre bénéficie aujourd'hui d'un excellent crédit auprès notamment de ses vis-à-vis, de ses membres tuniso néerlandais comme d'autres pays, Leur apportant son plein soutien et coaching lors de leurs requêtes auprès

de nos Autorités Administratives tunisiennes
Souhaite aujourd'hui recommander à nouveau avec insistance, notamment l'obligation de notre part de respecter nos engagements écrits, de répondre avec célérité, afin de développer des rapports de confiance indispensables pour un bon climat d'Affaires, une meilleure Image, et davantage de crédibilité,
Nous restons confiants malgré cette morosité, que de tels événements, de pareilles rencontres, le soutien avéré du Ministère des Finances, votre feed back attendu...
pourront certainement contribuer à améliorer le Climat des Affaires, merci

Mme la Directeur Générale, Ella Sihem, pour l'appui de votre Département à nos travaux comme à celles de nos intervenants présents aujourd'hui pour nous communiquer leurs questionnements et échanger avec vous quant à la relance économique tant souhaitée et à laquelle nous croyons.
Un grand merci aux organisateurs de cette manifestation, à tous nos invités, nos 2 précieuses Assistantes Amira et Rim sans oublier notre Agence, « Spectra » représentée par Mr Taoufik Sediri
Merci pour votre attention et sans plus tarder, je cède la parole à S.E. M. Antonius Lansink, nouvel Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Tunis
Chers Panelists, Excellence
You have the floor,



Annexe 2

SE M. M. Antonius

Lansink Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Tunis



- Monsieur le Ministre des Finances,
- Cher Collègue, (Chef de la Délégation de l'UE en Tunisie)
- Monsieur le Président de la Chambre Tuniso- Néerlandaise pour le Commerce et l'Industrie
- Mesdames et messieurs

C'est pour moi un grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui et de prendre part, pour la première fois, à ce déjeuner débat, organisé par la Chambre Tuniso-Néerlandaise pour le Commerce et l'Industrie.

Je ne suis en Tunisie que depuis quatre semaines, mais je me risquerais à dire que le débat d'aujourd'hui porte sur un thème d'une grande importance pour la Tunisie, constamment au cœur de l'actualité politique et économique nationale; à savoir « le Climat des Affaires et les enjeux de la finance publique en Tunisie ».

Je voudrais à cet égard remercier particulièrement Monsieur le Ministre des Finances d'avoir bien voulu prendre le temps pour venir nous dévoiler les mesures et les dispositions envisagées par le Gouvernement en 2019.

Mesdames et Messieurs

Celles et ceux parmi vous qui connaissent les néerlandais savent très bien que nous avons la réputation d'être très pragmatiques et de nous exprimer généralement de manière franche et directe. Parfois même trop directe! Permettez-moi alors ne pas déroger à la règle et d'être fidèle à cette réputation.

En effet, tous ceux à qui j'ai parlé ces dernières semaines m'ont dit que la situation économique en Tunisie est aujourd'hui délicate et fragile. Je vous épargnerai donc un inventaire de la situation préoccupante dans le pays. Une situation qui suscite l'insatisfaction du peuple tunisien. Et pose des défis majeurs aux entreprises étrangères et tunisiennes.

En tant que moteur de l'économie, ces entreprises qu'elles soient tunisiennes, néerlandaise ou européennes ont bien évidemment un rôle important à jouer dans la création de richesse, d'emplois et de perspectives socioéconomiques pour la jeunesse tunisienne. Il est le devoir social de ces entreprises de contribuer au développement de la Tunisie. Mais pour atteindre ce but et jouer pleinement leur rôle, les entrepreneurs ont certainement aussi besoin d'un environnement favorable à l'initiative et à l'investissement.

Cette transition économique revendiquée par les Tunisiens a pu finalement être engagée en 2016 avec l'adoption d'une série de réformes structurelles. Je félicite le Gouvernement tunisien pour cette ambition.

Malheureusement, comme beaucoup me l'ont dit, certaines de ces mesures et ces réformes cruciales ont été repoussées ou relégués au second plan et ont souvent rencontré une résistance, qui ont rendu la situation économique encore plus difficile.

Je sais très bien à quel point le travail du Gouvernement est difficile et exigeant.

Ce n'est pas à moi de juger, je ne suis qu'un simple diplômât incapable de gérer un pays. Je voudrais simplement dire ici, en tant qu'étranger, qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la structure de l'économie.

Mesdames et Messieurs

L'économie tunisienne a certes enregistré des signes d'amélioration depuis le début de l'année 2018, portée par une bonne saison agricole et touristique, une reprise des exportations, surtout vers L'Europe, une hausse des transferts des Tunisiens résidents à l'étranger et une hausse relative des investissements. Toutefois, des tendances opposées continuent de caractériser l'économie tunisienne avec une inflation de 7,5%, des réserves de change qui ont atteint 71 jours et la dette publique et extérieure qui a atteint, respectivement, 71% et 80% du PIB.

Une position d'endettement inquiétante compte tenu de l'absence de tampons pour absorber les coups en temps de crise.

Pour toutes ses raisons, la Tunisie doit faire preuve de plus d'audace et a plus que jamais besoin d'engager et de mettre en œuvre des réformes nécessaires traduisant de grands choix politiques et socioéconomiques assumés par tous: Etat, patronat, syndicats et société civile, pour trouver une issue et pérenniser ainsi ses acquis politiques.

Dans cette optique, la Tunisie peut bien sûr continuer à compter sur le

soutien des Pays-Bas tout comme celui de l'Union Européenne et des autres partenaires internationaux durant cette conjoncture caractérisée par des défis économiques multiples et des marges de manœuvres limitées.

Je dois toutefois ajouter que ce soutien ne va pas de soi dans mon pays non plus. Nos ressources sont limitées et nous voulons les utiliser là où elles ont le plus d'impact. La Tunisie a déjà reçu des financements importants de la communauté internationale ces dernières années.

En tant qu'Ambassadeur des Pays-Bas, Je peux néanmoins vous assurer que

notre volonté est grande pour renforcer les relations bilatérales entre nos deux pays et que notre engagement est renouvelé pour continuer à appuyer le peuple tunisien dans sa quête vers une démocratie véritable, consolidée et opérationnelle dotée d'une économie qui est accessible à tous les Tunisiens et crée suffisamment de possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes. Je tiens également à vous assurer de notre disposition à appuyer la Tunisie, dans son partenariat avec l'Union Européenne ainsi que dans ses aspirations vers un accès au marché européen.

Plusieurs études sont actuellement en cours. Plusieurs études d'écart et d'impact juridique, mais aussi économique du rapprochement réglementaire. En principe, les Pays-Bas sont prêts, si ces études le justifient, à examiner si cela doit conduire à une asymétrie d'accès.

C'est avec ces résolutions que je souhaite conclure mon allocution. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un débat à la Hollandaise, c'est à dire directe, franc et surtout constructif.

Merci

Annexe 3

Me Badi Ben Mabrouk, Avocat à la Cour de Cassation - Modérateur



Le Budget a toujours été l'outil par lequel l'Etat reflète sa politique économique et fiscale sur une année. Il reste donc un outil de gestion du court terme faute de politiques de fonds et de grandes réformes, tant attendues.

Le budget de 2019 intervient dans un contexte économique difficile : augmentation de l'endettement public, sollicitations sociales de l'Etat en augmentation, pression sur la caisse de compensation

Il devra répondre à deux impératifs contradictoires : d'un côté : ne pas imposer de nouvelles taxes aux opérateurs économiques afin de soutenir et pousser l'investissement, et d'un autre côté : réduire le déficit budgétaire et augmenter les recettes de l'Etat.

Comment le Budget 2019 compté répondre à cette équation ?

En fait le budget 2019 est attendu par les opérateurs économiques/les investisseurs, par de la crainte et de

l'espoir :

- La crainte de voir le principe de la stabilité juridique et fiscale encore une fois touché via l'instauration de nouvelles taxes ou mesures fiscales. Il va sans dire que l'imposition des équipements importés peut être perçue comme étant un frein à l'investissement puisque sans ces équipements il n'y a pas de projets de développement. A ce titre l'imposition des équipements de télécom en 2018 a été perçue comme frein à l'investissement dans ce domaine...

- L'espoir : afin de renforcer les choix fiscaux timidement amorcés depuis 2017 permettant de lever les barrières à l'investissement, (bureaucratie, paperasse, délais...) baisser l'impôt sur les sociétés et diminuer la pression fiscale assainir le climat économique en s'attaquant aux sources du mal à savoir le secteur informel, la fraude et l'évasion fiscale...

Annexe 4

Mr Skander Sallemi

Centre de Formation et d'Information fiscale (CFIF)

Loi de Finance et Climat des affaires

QUEL EST LA RELATION ENTRE LA LOI DE FINANCE ET LE CLIMAT DES AFFAIRES ?

Depuis la Révolution du 14 janvier 2011, les Lois de finance ne cessent d'apporter de nouvelles dispositions fiscales.

D'ailleurs on compte déjà plus de 700 nouvelles dispositions fiscales jusqu'au mois de Décembre 2017¹.

Ce nombre très important de dispositions fiscales, touchant les entreprises et les particuliers n'a pas été sans effet sur les dites entreprises dont leurs réactions ont été traduites par leurs comportements surtout en matière d'Investissement. Ce comportement présente un reflet de leur perception du Climat des affaires dont les importantes dispositions fiscales ont contribué à sa formation. Dans ce contexte le premier baromètre Climat des affaires : élaboré conjointement par CJD-UTICA et l'APII, dont les résultats ont été présentés Mercredi 11 juillet 2018 à l'UTICA montre que 88% des PME tunisiennes actives dans le secteur de l'Industrie parmi un échantillon de 365 entreprises enquêtées, estiment que la nouvelle Loi sur l'Investissement **n'a pas changé grand-chose pour l'écosystème entrepreneurial, ni amélioré le**

Climat des affaires en Tunisie ; 54% des entreprises pointent du doigt la fiscalité et jugent que celle-ci freine le développement des PME en Tunisie. D'ailleurs l'économiste en chef à l'OCDE, Alvaro Pereira, interrogé sur le Climat des affaires en Tunisie déclare qu'«ici, les grands défis sont la situation fiscale que tout le monde connaît.. » Ce volume de réglementation dans une période aussi courte a beaucoup de répercussions qui affectent le Climat des affaires ; toujours dans ce contexte **Henri OBERDROFF Professeur de Droit public** souligne que « L'excès de réglementation a un coût : Il peut conduire à **la dévaluation de la règle de droit.**

Les Etats ou la réglementation prolifère, ou le droit change sans cesse et parfois sans cause, ou les conditions d'élaboration de la norme juridique se dégradent, sont des Etats ou le citoyen n'est plus protégé contre le risque d'arbitraire²»

Le souci de la sécurité juridique est de plus en plus évoqué dans un contexte fiscal, surtout à l'occasion des débats sur les Lois de finance : Un débat qui reflète un manque de transparence du processus à l'origine d'un contenu législatif de plus en plus contesté. Une contestation fondée sur l'aspect



imprévisible des Lois de finance qui n'obéissent à aucune orientation annoncée et restée longtemps dominée par des impératifs budgétaires au détriment des intérêts économiques des investisseurs et des prérequis d'un Climat d'affaire propice à l'investissement.

Dans ce contexte nous avons assisté depuis 2011 à une dégradation de la qualité des règles de droit fiscal à l'origine de plusieurs difficultés d'application, voir même des blocages ou les droits reconnus aux investisseurs ont été otages de l'incompréhension des nouveaux textes. D'autres investisseurs, et dans le cadre des vérifications fiscales ont été victimes d'interprétations instables de la part des inspecteurs vérificateurs qui œuvrent selon des points de vue personnels et sans aucun encadrement.

Dans cette situation l'Administration fiscale s'est appuyée sur la Doctrine afin de remédier aux insuffisances des textes. Cette doctrine est allée parfois loin de sa vocation explicative en allant vers l'instauration de nouvelles obligations fiscales non prévues par la Loi.

Un exemple très récent : le cas de la note commune numéro 28-2018 du 07 Aout 2018, traitant de l'obligation de facturation et apportant une nouvelle obligation déclarative incombant aux personnes utilisant des logiciels de facturation ; Cette obligation de dépôt

1 - Article webmanagercenter : <https://www.webmanagercenter.com/2018/07/11/422177/pas-damelioration-du-climat-des-affaires-en-tunisie-pour-88-des-pme-enquete/>

2 - H. OBERDROFF, Ordre et désordre normatifs dans l'Union européenne. RDP N° 1 2006.

sur un support magnétique d'une copie du logiciel a cumulé à elle seule trois erreurs majeures :

- La première consiste à instaurer une obligation illustrant un dépassement de la vocation explicative reconnue aux notes communes, étant donnée que cette obligation n'est pas prévue par la Loi.
- La deuxième consiste à justifier cette obligation par un recours à l'article 62 du Code de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'Impôt sur les Sociétés traitant de la comptabilité informatisée et qui n'a aucun rapport avec la facturation.
- La troisième, en prévoyant une démarche qui n'est plus d'actualité étant donné que les programmes de facturation vendus autres fois sur des supports magnétiques ont laissés leurs places à d'autres procédés incompatibles avec une telle obligation.

Un deuxième exemple est celui de la Note commune N° 22-2018 apportant une explication de l'article 44 de la Loi de finance 2018 prévoyant l'élargissement du champ d'application de la TVA aux ventes d'immeubles à usage exclusif d'habitation.

La dite Note part du sous-paragraphe 6 du paragraphe IV de l'article 9 du Code de la Taxe sur la Valeur Ajoutée qui a prévu que les nouveaux assujettis de droit ou par option, bénéficient du droit à déduction du crédit de départ de la TVA, pour dire que « les promoteurs immobiliers agréés ne sont pas considérés des nouveaux assujettis et qu'ils ne peuvent pas bénéficier par conséquent du droit de déduction du crédit de départ ». Indépendamment de l'interprétation donnée au paragraphe évoqué de l'article 6 du Code de la TVA ; la dite note a cumulé beaucoup de reproches dont principalement la dérogation du principe de la neutralité de la TVA qui prévoit la consécration du droit de déduction au titre des activités et des produits soumis à la TVA.

LA TRANSPARENCE FISCALE

En parlant du parcours emprunté par les projets des Lois de finance, l'absence d'une approche participative constitue un constat partagé entre les parties concernées par la thématique fiscale : Un constat qui illustre le manque de transparence entourant les projets des Lois de finance dans la mesure où ils restent entourés d'une grande discrétion jusqu'à leur première apparition dans le Conseil National de la Fiscalité. Ce conseil dont la mission est définie par l'article 4 du Code des droits et des procédures fiscaux qui prévoit qu'« Il est créé un Conseil National de la Fiscalité chargé de l'évaluation du système fiscal et sa conformité aux objectifs fixés notamment en matière d'équilibre des finances publiques, d'efficacité économique et d'équité fiscale. Le Conseil National de la Fiscalité émet son avis sur toutes les questions d'ordre fiscal qui lui sont soumises. »

Le fonctionnement du Conseil est régi par le décret 2001-1250 qui prévoit dans son **Article 5** que « Les convocations

à la réunion du conseil national de la fiscalité doivent être adressées dix jours, au moins, avant la date de sa tenue accompagnée de l'Ordre du jour.

Les travaux du Conseil national de la fiscalité sont consignés dans des procès-verbaux notifiés à tous les membres participants à ses travaux. »

Nous pouvons déjà constater que le fonctionnement du Conseil ne respecte pas les règles prévues par l'article 5 du dit décret ni en matière de convocation ni en matière de procès-verbaux.

Selon l'article 6 du même décret, La Direction Générale chargée de la législation fiscale assure le Secrétariat du Conseil et établit un rapport annuel sur ses travaux. Un tel rapport n'a jamais été évoqué ni publié et personne ne sait s'il existe ou non.

Une autre caractéristique des projets des Lois de finance, consiste en l'absence d'études d'impact préalables, et d'évaluations des règles adoptées. Ceci renforce le constat d'un manque de transparence quant aux coûts engendrés par les nouvelles dispositions et leurs impacts sur les entreprises et sur l'économie.

- Atteinte au principe de neutralité de la TVA : droit de déduction au titre des biens et services soumis à la TVA,
- Traitement discriminatoire : même bien confère un droit de déduction chez certaines entreprises contrairement aux promoteurs immobiliers, (vente de biens immobiliers)
- Absence d'études d'impact relatives aux nouvelles dispositions de la Loi de finance.
- Absence d'évaluation : coût de l'application des dispositions, impact sociaux économiques...

INSUFFISANCE DES GARANTIES

Les lois de finances ne cessent d'apporter parmi leurs dispositions de nouvelles obligations, de nouvelles prérogatives pour l'Administration fiscale en sus des dispositions relatives aux taux et à l'assiette de l'impôt ainsi que son recouvrement. Dans ces Lois, l'absence d'une amélioration des garanties est très remarquable ; d'où un système fiscal marqué par un déséquilibre entre le Pouvoir de l'Administration fiscale et les garanties des contribuables. Ce déséquilibre est souvent à l'origine d'un sentiment d'insécurité.

La vérification fiscale est une situation où le contribuable peut réaliser l'absence de garanties suffisantes telles que :

- Dispositions pouvant les protéger contre l'utilisation abusive des présomptions
- L'absence de règles pouvant encadrer le choix des méthodes de vérification.
- Absence de recours permettant d'éviter le traitement préjudiciable due à des erreurs ou à des abus. (Médiateur fiscal non encore opérationnel).
- L'absence d'un encadrement du choix des méthodes de vérification

Annexe 5

Mme Sihem Nemsia

Directeur Général des Etudes et de la Législation Fiscale

Loi des Finances 2019 : Grandes orientations et principales mesures



Bonjour à tous et bon appétit. Avant tout je tiens à remercier le Secrétaire Général de la Chambre Tuniso-Néerlandaise pour la tenue de cette rencontre qui est devenue une rencontre annuelle avec le Ministère des Finances pour la présentation du projet de la loi des Finances.

Dans le cadre de cette rencontre je vais présenter les grandes orientations et les principales mesures insérées dans le cadre de la loi des Finances. Comme vous le savez, il demeure un simple projet, parce qu'il n'a pas été encore mis à la disposition du CMR (Conseil Ministériel restreint). Ce CMR qui va examiner ce projet est programmé pour demain (06 octobre 2018-NDLR). Il y aura ensuite un Conseil des Ministres qui, en principe, doit se tenir avant la date du 15 octobre, date limite de dépôt du projet de la loi des Finances à l'ARP (Assemblée des représentants du Peuple). Donc il reste encore quelques jours pour finaliser le projet. Je souligne qu'on va débattre aujourd'hui d'un simple projet parce qu'on ne peut parler de projet définitif qu'après le dépôt du projet à l'ARP.

Pour ce qui est des principales mesures proposées dans le cadre de la Loi des Finances 2019, elles se résument en principe en ce qui suit:

Il y a des mesures qui s'insèrent dans le cadre de l'encouragement de

l'investissement et l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le maintien de la position de la Tunisie en tant que destination attractive pour l'investissement.

Il y a d'autres mesures qui concrétisent l'engagement pris par le Gouvernement tunisien envers des organisations internationales.

Il y a aussi d'autres mesures pour lutter contre la fraude fiscale et le système informel et quelques mesures d'ordre social.

Pour les mesures qui visent l'encouragement de l'investissement et l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la première mesure concerne l'encouragement de la création des entreprises et la création des emplois. C'est une mesure qui reconduit pour l'année 2020 celle prise dans le cadre de la Loi des Finances de 2018 et qui octroie l'exonération pour une période de 4 ans pour les entreprises nouvellement créées en 2018 et 2019. L'autre mesure concerne le taux de l'IS (impôt sur les Sociétés). C'est une mesure qui s'insère dans le cadre de la concrétisation des propositions prévues par le programme de la réforme fiscale. On a bien étudié dans le cadre de cette réforme les niveaux d'imposition et la révision du taux de l'IS et du barème de l'IRPP.

Ces mesures sont prises, d'une part,

pour concrétiser les recommandations de la réforme fiscale et d'autre part dans un souci d'harmonisation avec une autre mesure qui s'insère dans le cadre de la concrétisation de l'engagement pris par le gouvernement tunisien avec quelques bailleurs de fonds. C'est une mesure d'harmonisation avec la mesure de la convergence offshore/inshore.

Pour la mesure de la révision du taux de l'IS, le taux de 25% va être réduit à 13,5%. Ce taux réduit va concerner quelques secteurs prioritaires et à haute valeur ajoutée pour l'économie. Je cite à titre indicatif les secteurs de l'industrie électronique, mécanique et électriques, l'industrie des câbles, l'industrie des médicaments, des matériaux et équipements médicaux, l'industrie alimentaire, l'industrie textile, l'industrie de la chaussure etc...

Tous ces secteurs vont être concernés par ce taux de 13,5%. Ce taux ne va pas s'appliquer immédiatement avec l'entrée en vigueur de la Loi de Finances pour les entreprises en activité, mais pour les bénéficiaires réalisés en 2021 à déclarer en 2022. Je vous expliquerai le pourquoi de ce report dans l'application plus tard au cours de cette présentation.

L'autre mesure concerne l'amortissement supplémentaire de 30% octroyé aux entreprises pour l'équipement et le matériel. L'amortissement supplémentaire

concerne en principe les entreprises nouvellement créées à partir du 1er avril 2017 et ne concerne que la création et l'extension. Donc la nouvelle mesure prise dans le cadre du projet de la Loi des Finances concerne le renouvellement. Donc cette mesure va en principe être étendue aux investissements de renouvellement nonobstant la date de création qui bénéficieront à travers cette nouvelle mesure de l'amortissement supplémentaire de 30%.

En sus, on a augmenté à 500 Dinars le montant éligible à l'amortissement intégral pour les actifs de faible valeur des entreprises qui était de seulement 200 Dinars.

Il y a une autre mesure destinée aux entreprises, et qui concerne la plus value réalisée suite à la cession des éléments d'actifs immobilisés. Cette plus value est en principe un produit exceptionnel qui est soumis à l'IS à l'instar du bénéfice de l'activité. Donc on va permettre aux entreprises à travers cette mesure de déduire de la plus value provenant de la cession des éléments d'actifs de l'entreprise 50% du montant de la plus value réalisée et ce pour alléger la charge fiscale et pour appuyer la restructuration financière des entreprises en question.

Il y a encore une autre mesure qui concerne la création de la Banque de région qui va être concrétisée dans le cadre de cette Loi de Finances. La création de cette Banque s'insère dans le cadre du développement du système de financement et de la facilitation de l'accès au financement aux PME et notamment les PME installées dans les zones de développement régional. Les autres mesures qui concernent la concrétisation des engagements pris par le gouvernement tunisien envers les organisations internationales pour honorer nos engagements dans ce cadre.

La première mesure concerne la révision des dispositions relatives aux prix du transfert entre les entreprises opérant dans un même groupe de sociétés, c'est à dire, qui ont des liens de dépendance ou de contrôle et ce, dans le cadre de la conformité des normes tunisiennes aux

normes internationales concernant la fixation du prix du transfert et cela dans le but de pouvoir mieux contrôler les transactions entre les entreprises du même groupe.

La deuxième mesure concerne la suppression du régime fiscal de l'export et des prestataires financiers opérant avec les non résidents. Comme vous le savez, cette mesure est l'aboutissement de notre engagement dans ce cadre pour échapper à la classification dans la Liste noire fin 2017 et de la liste grise depuis l'engagement du gouvernement tunisien avec la condition d'honorer nos engagements pour la suppression des régimes préférentiels pour l'export et pour les services financiers prêtés aux non-résidents avant la fin de 2018. Nous avons commencé à supprimer la dichotomie entre l'onshore et l'offshore depuis un certain nombre d'années. Il est vrai qu'on n'a pas pu aboutir à une convergence totale mais on a commencé par un processus de rapprochement entre l'onshore et l'offshore. D'ailleurs comme vous le savez il y avait un écart très important qui était de 35 points, l'IS onshore était à 35% et l'offshore était à 0%. On a essayé à travers les différentes lois des Finances et notamment dans le cadre du programme de la réforme fiscale de réduire d'une manière progressive le taux de l'IS. De 35% il a été réduit en 2006 à 30% et puis en 2014, il a été réduit à 25%. En parallèle, l'offshore qui a été à 0%, est soumis aujourd'hui à 10%. Donc cette discordance n'est que de 15 points au lieu de 35. Néanmoins cette fiscalité préférentielle pour l'offshore n'est plus conforme aux normes internationales. C'est pour cela que la loi de Finances va comporter la suppression de ces régimes préférentiels. Cette suppression ne va concerner que l'impôt sur les sociétés. Le régime des autres impôts et taxes ne va pas être modifié.

La mise en oeuvre de cette suppression va avoir lieu de la manière suivante : pour honorer nos engagements on doit introduire cette suppression dans la loi de Finances 2019, mais pour son application il y a un compromis avec l'Union Européenne, notamment avec le groupe de conduite qui est chargé

de suivre l'avancement des travaux du Ministère des Finances pour concrétiser l'engagement du Gouvernement tunisien et donc normalement, les mesures vont être mises en oeuvre comme suit :

- Pour les nouvelles entreprises, c'est à dire les entreprises créées à partir de 1er janvier 2019, ces entreprises ne vont plus bénéficier du régime préférentiel de l'export en matière d'IS.
- Pour les entreprises en activité au 31 décembre 2018, elles vont continuer à bénéficier des mêmes privilèges jusqu'à 2021 c'est à dire : les entreprises en activité actuellement vont normalement continuer à bénéficier du régime préférentiel en vigueur jusqu'à 2021. Cela était le programme de la mise en application des nouvelles mesures concernant la convergence offshore onshore.

Il y a bien entendu d'autres mesures qui s'insèrent dans le cadre de l'élargissement de la base imposable et la lutte contre la fraude fiscale, je cite à titre d'exemple le nouveau régime pour les petits exploitants opérant dans le secteur des petits métiers, de l'artisanat et des ambulants pour les soumettre à un régime très préférentiel juste pour pouvoir intégrer cette catégorie de contribuables dans le système fiscal et pour pouvoir faciliter leur accès à la couverture sociale. C'est beaucoup plus un avantage qu'une imposition pour cette catégorie de petits exploitants. Il y a aussi d'autres mesures pour le développement de l'Administration électronique et des mesures contre la lutte des transactions en espèces, l'instauration de la facturation électronique pour des secteurs donnés comme le secteur des médicaments et celui des carburants.

Il y a aussi l'augmentation de la retenue à la source dont bénéficient les établissements stables qui n'ont pas un matricule fiscal en Tunisie qui est de 15% et qui va devenir 25% pour les établissements stables des entreprises installées dans des paradis fiscaux. Il y a aussi des mesures sociales à propos desquelles on va revenir dans le débat. Merci de votre attention.

Annexe 6

Mme Souad Abderrahim, Maire de Tunis, lue par Mr Abderrazek Bouziri

Monsieur Le Ministre des Finances,
Monsieur le Chef de la Délégation de l'UE
en Tunisie,

Monsieur L'Ambassadeur du Royaume
des Pays Bas à Tunis
Mesdames et Messieurs les
Responsables d'Institutions Bancaires
et Financières installées en Tunisie et à
l'étranger.

Mesdames et Messieurs les Membres
de la Chambre Tunis-Néerlandaise pour
le Commerce et l'Industrie,

C'est avec un grand plaisir que j'ai
accueilli l'invitation de la Chambre
Tuniso-Néerlandaise pour le Commerce
et l'Industrie pour prendre part à ce
déjeuner débat autour d'un thème
d'une grande importance : 'La Loi de
Finances 2019 et le Climat des Affaires'
en Tunisie, et que j'espère pouvoir
contribuer avec vous en tant que Maire
de la Ville de Tunis à l'amélioration du
Climat des Affaires en Tunisie.

Mon intervention portera
essentiellement sur trois axes:

I- l'importance de l'approche

participative pour l'élaboration de la Loi des Finances 2019:

Cette approche doit tenir compte des
échanges nécessaires des avis et
points de vue des différents partenaires
(Sociaux, Economiques, Gouvernants
et Société civile). Cette approche
participative doit permettre une analyse
prospective de l'étendue de la Loi de
Finances 2019 sur l'environnement
économique et social dans toutes ses
dimensions et notamment, le Climat des
Affaires.

II- La vulgarisation de la Loi de Finances 2019 et l'inculcation des devoirs civiques:

Un travail important s'impose pour
rétablir la relation de confiance entre le
citoyen et les Institutions de l'Etat.
A ce titre il nous appartient à tous de
contribuer à une sensibilisation ciblée,
dans le but d'amener le Citoyen à
accomplir le devoir citoyen de paiement
de l'impôt.

III- Une fiscalité au service de la Relance économique:



Une fiscalité plus attractive doit
permettre la relance économique
à travers plusieurs dispositions
encourageantes à la croissance et au
développement de l'investissement.
La Politique de développement de
la Ville de Tunis pour la période
à venir mettra certainement un
ensemble de projets dans différents
secteurs qui constitueront je l'espère
des opportunités importantes
d'investissements, et qui contribueront
à la dynamisation de l'Economie
nationale.
Enfin je voudrais vous dire toute ma
satisfaction de voir réuni ici toute cette
présence hautement respectueuse.
Je réitère mes remerciements à la
Chambre Tuniso-Néerlandaise pour le
Commerce et l'Industrie de m'avoir offert
cette occasion.

**La confiance, le cœur
de nos compétences...**

CTNCI
www.tunidutch.com

CHAMBRE TUNISO-NEERLANDAISE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
المحجرة التونسية الهولندية للصناعة والتجارة
TUNESISCH-NEDERLANDSE KAMER
VAN KOOPHANDEL EN INDUSTRIE

- Offering Networking
- Operation Support
- Business Development
- Support Services

Le DÉBAT



MR JOHN MILOT FONDATEUR ELEC RECYCLAGE



Bonjour. **Elec Recyclage** est présente en Tunisie, en France et au Maroc.

J'ai suivi avec intérêt nos diverses allocutions, figure un sujet qui m'a marqué et qui n'a pas été évoqué : On ne parle que d'impôts ; on pourrait aussi parler de créations de valeurs ajoutées, comparé au Maroc.

J'ai toujours eu un souci concernant la faiblesse que sont les nôtres en tant qu'exportateurs ne pouvant pas travailler durant les périodes d'été avec « les fameuses séances uniques ». Ce sujet est « relégué » parce que c'est socialement compliqué ; durant les 3 mois d'été, la Tunisie est au ralenti, voire même à l'arrêt. Nous autres totalement exportateurs, nous sommes tributaires de toutes les Administrations et nous avons un frein complet à notre développement et à nos exportations. Vous avez évoqué une faiblesse dans les exportations par rapport à ce qui est possible, je pense réellement qu'en comparant avec d'autres pays, la Tunisie se met « une

balle dans les pieds » à poursuivre avec cette démarche. Je sais que ce n'est pas facile avec les Autorités compétentes gouvernementales : mais vous avez indiqué tout à l'heure qu'il fallait être courageux ; je pense qu'il faut l'être, parce que sinon on ne pourra jamais rattraper le retard accumulé. Je suis en Tunisie depuis 10 ans et j'aime beaucoup ce pays mais franchement quand je compare avec les autres investissements que j'ai pu opérer par ailleurs, on a vraiment un retard à compenser. Merci.

MR WALID KHOMSI SOCIÉTÉ TEXPRO CORP



Je représente la société Texpro opérant dans le textile et totalement exportatrice. Ma question est pour Mme Sihem Nemsia : Je pense qu'en Tunisie il y a une réforme fiscale par rapport au Code d'incitations des investissements.

- 1) Est ce que l'impact de ce Code a été mesuré sur l'investissement avec des chiffres clairs et est-ce qu'il a réellement encouragé les exportations ?
- 2) En ce qui concerne le parc des sociétés totalement exportatrices, il s'avère que ce Code d'incitations aux

investissements a quelque part limité et voir même totalement aboli un avantage lié aux réinvestissements dans la même entreprise.

La Tunisie est passée par beaucoup de perturbations sur plusieurs plans : certaines entreprises se sont forcées à investir lourdement dans de nouvelles technologies et des infrastructures pour booster leurs exportations dans un climat de dévaluation du Dinar ; pour un pays où 80% des entrants de production sont importés : Donc quelque part l'export semble une solution inévitable.

3) la technique fiscale : quid pour une entreprise totalement exportatrice soumise à un taux de 10% et qui veut investir dans une autre entreprise ?

Si un actionnaire qui a abandonné ses réserves pour investir ? se trouve confronté s'il n'investit pas dans une zone de développement régional à un minimum d'impôt de 20% alors que lui n'est soumis qu'à 10% : Le dégrèvement est soumis à un minimum d'impôt de 20% alors que l'entreprise qui veut réinvestir n'est soumise qu'à 10%. Il me semble qu'un secteur porteur d'espoir en matière de change n'a pas été intégré dans cette optique.

Merci beaucoup.

MR IMED SLAMA CHEF D'ENTREPRISE - STÉ SIS



Notre entreprise opère dans les services techniques :

J'ai 2 questions :

1) pour son excellence, M. l'Ambassadeur et la 2ème pour notre Administration fiscale.

Monsieur l'Ambassadeur : les entreprises de services ayant pour partenaires des entreprises européennes comme la nôtre, trouvent des difficultés énormes

pour l'obtention de visas. Nos services sont très demandés sur le marché européen, en notant que nos partenaires expriment parfois le besoin que nous leurs envoyons des personnes sur place pour des tâches bien particulières ; Ces opérations s'avèrent très difficiles par ce qu'il y a la barrière du visa et qu'il n'y a aucune mesure spéciale qui concerne notre activité de prestations de services. Cet handicap prive beaucoup d'entreprises tunisiennes de faire des revenus importants dans cette activité.

Est ce que l'Union Européenne prévoit des mesures dans ce sens ?

2) Quant à la question pour notre Administration fiscale, et dans le même contexte de l'export et de l'import : Plusieurs entreprises qui font appel à des prestations de services étrangers ont cumulé beaucoup de pertes ; les années passées, du fait de la dévaluation du dinar. Est ce que l'administration fiscale a prévu quelque chose pour supporter les entreprises tunisiennes dans l'amortissement de ces pertes ?

MR SOUFIENE GRATI

ATD



On a un groupement de sociétés dans lequel il y a des sociétés de services, des SCI (Sociétés de Commerce International – NDLR) ainsi que les entrepôts francs. Nous avons un gros souci concernant les exports indirects. Depuis une année, il y a eu une modification de la définition du terme export. La nouvelle définition ne qualifie l'opération

d'export que quand la marchandise ou le service sort au delà des frontières alors que l'ancienne définition était plus large et que le terme export englobait aussi l'export indirect c'est à dire la livraison à un client dont le produit fini est exporté. Dans ce contexte il ya des problèmes énormes pour les SCI et les entrepôts francs. Il ya des SCI qui agissent directement sur les entreprises du secteur automobile et celui de l'aéronautique. Ces entreprises assurent un stock minimum des matières premières ainsi que les pièces de rechange de leurs machines qui fabriquent le produit fini et on assurait jusque là des livraisons avec des bons de commande visés par le douanier sur site. Cette nouvelle définition a totalement désavantagé les SCI travaillant dans ce secteur parce que nos concurrents basés en Europe ou à Malte et qui sont de simples distributeurs de la même marque que nous, ont eu le droit de livrer la Tunisie puisque nos clients ont dans ce cas le droit d'acheter sans taxe douanière de chez eux alors que nous, on ne peut plus faire ce genre d'opérations à partir de la Tunisie. Pour ne pas fermer, des SCI tunisiennes se sont installés à Kenitra ou à Tanger pour assurer les livraisons sur la Tunisie. Ce qui est un total non sens puisque des emplois stables en Tunisie ont été supprimés et le chiffre d'affaires qui revenait il ya un an à la Tunisie profite maintenant au Maroc.

Pour les entrepôts francs, on a des amis qui fabriquent des machines pour le secteur automobile et même des lignes complètes avec tout ce qu'il y a comme intégration en termes de robots et d'automatisation. Ils sont aujourd'hui obligés d'ouvrir des structures au Maroc ou à Tara Bouna (Côte d'Ivoire - NDLR) pour leur exporter leurs machines développées et fabriquées en Tunisie pour pouvoir les réimporter par la suite à leurs clients exportateurs.

Il y a manque à gagner profite à ces intermédiaires, puisque si le prix de vente d'une machine est de 140.000 Euros par exemple, au lieu que ce montant revienne à une société tunisienne en totalité, depuis cette nouvelle définition nous sommes obligé de déduire de ce montant la marge de l'intermédiaire marocain ou espagnol ainsi que les frais de transport qui peuvent monter à 40.000 euros. En plus notre client va transférer la totalité du montant en devises à l'étranger alors que nos sociétés qui en profitaient sont des sociétés résidentes en Tunisie et leurs bénéfices en Euros

restaient auparavant en Tunisie. La Tunisie est perdante sur toute la ligne... Quel gâchis.

MME ZAHRA BEN NASR

ALSTOM TUNISIE



Comme vous le savez l'économie informelle constitue un grand problème puisqu'elle représente 55% du PIB. Quels sont les mesures prises par la loi des finances cette année pour endiguer ce phénomène ?

On a toujours beaucoup parlé des mesures et des incitations pour la création des nouvelles entreprises mais jamais de

mesures pour maintenir les entreprises en difficulté. Est ce qu'il y a des mesures qui concernent ces dernières dans la loi de 2019 ?

MR EZZEDDINE KACEM

ANCIEN COMMANDANT - DOCTEUR EN DROIT MARITIME
ET VICE PRÉSIDENT INTERNATIONAL DES EXPERTS
MARITIMES



Moi je vais parler du fameux marché parallèle qui était de 20% en 2000 et qui est actuellement aux alentours de 72% de l'échange commercial. Le gouvernement et la Banque Centrale nous parlent depuis plusieurs années de mesures entreprises pour lutter contre ce phénomène mais la situation est en train de

s'aggraver d'une année à l'autre.

Ma deuxième question concerne le sauvegarde de nos avoirs en devises A-t-on pensé à réintroduire l'application du formulaire A de la Banque centrale qui est la demande de Transfert de devises pour chaque opération d'importation.

MR JAMELEDDINE BEN AISSA

COMPTABLE – MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES
COMPTABLES DE TUNISIE



J'ai 3 questions :

1) Au niveau de l'exportation je pense que le fait de retirer les avantages se rapportant à l'exportation constitue une régression de la démarche de l'Etat par rapport à l'encouragement de l'investissement. Le Code de

l'incitations de l'investissement qui a été promulgué en 94 et qui a porté ses fruits pendant de nombreuses années va être totalement vidé de ces mesures phares.

Aujourd'hui les dispositions incitatives qui étaient notre seul cheval de bataille ne constituent plus des avantages de taille capables d'inciter les investisseurs à venir s'installer en Tunisie. Si la nouvelle Loi de finances compte abolir ces avantages, quelles sont les contreparties offertes par nos partenaires économiques et les organismes internationaux afin qu'on puisse concéder ce genre d'atouts ?

2) se rapporte à certains avantages annoncés au niveau du projet de loi des finances. Certains avantages concernent les années 2020, 2021 et plus tard, n'est-il pas plus judicieux de les consacrer dans le cadre des plans quinquennaux au lieu de la Loi des finances 2019 puisque c'est un budget annuel.

3) concerne l'Administration Tunisienne, où on observe un énorme retard au niveau des prestations administratives que ce soit au niveau du Ministère des Finances, de la Banque Centrale de Tunisie ou des Douanes etc... Est ce qu'il ya des mesures qui obligent ces administrations à respecter un certain délai pour donner des réponses aux demandes formulées par les divers opérateurs économiques ?

Merci

ME SONIA BEN REGUIGA

FONDATRICE, ASSOCIÉE "SBR AVOCATS"
AVOCATE À LA COUR



Je vous remercie Mme la Directrice Générale pour l'exposé des objectifs du Gouvernement sur la prochaine Loi des finances, J'ai 04 questions :

1- Au nom de mes clients investisseurs étrangers je suis très inquiète de ce que je viens d'entendre par rapport à la suppression des avantages fiscaux pour les exportateurs,

très étonnée aussi de cette décision politique puisque il y a à peine 10 jours j'étais en Tunisie pour le Forum international sur les Partenariats Public-Privé (PPP). J'avais l'impression en tout cas que le Gouvernement essayait de développer les partenariats à l'étranger. J'ai du mal à comprendre la politique globale de la Tunisie, d'un côté on enlève des avantages aux exportateurs et de l'autre côté on essaye de faire venir des investisseurs étrangers même si je comprends la décision politique par rapport à la liste noire et à la position de l'Union Européenne.

2) à titre plus personnel, je suis avocate française d'origine tunisienne et je me demande si le Gouvernement a pris en compte l'expertise pouvant être apportée par la Diaspora tunisienne, et là je m'adresse également à son Excellence pour lui demander si aux Pays-Bas on a prévu éventuellement des mesures dont peuvent bénéficier les ressortissants franco-tunisiens, les binationaux d'origine

tunisienne qui sont nombreux et qui veulent revenir en Tunisie pour apporter un savoir faire.

3) concerne la monnaie : On a aujourd'hui en Tunisie un problème avec la dévaluation extrêmement importante du Dinar. Je me demandais s'il existait aujourd'hui des groupes de réflexion sur ce qu'on appelle la cryptomonnaie (Bitcoin, Token, etc...) L'année dernière la Chine a levé en ICO plus de 84 milliard de Dollar. Le dinar étant en difficulté avez vous pensé avec les investisseurs étrangers et les investisseurs tunisiens à travailler sur un cadre législatif pour être e avant garde par rapport à l'Occident sur ces sujets là. Je sais qu'il y a es ingénieurs extrêmement compétents en Tunisie, on sait que la Tunisie est un pays d'intellectuels. Vous avez prévu de mettre en place aujourd'hui un groupe de travail pour étudier la dévaluation du Dinar, mais il faut aussi essayer de ramener des devises étrangères par le biais des nouvelles technologies telles que la crypto monnaie.

04 Ma dernière question il existe un problème important en Tunisie qui consiste à ce que les tunisiens ont tendance à payer leurs transactions sur internet avec des devises en espèces ou à travers la diaspora puisque les tunisiens ne peuvent pas commander sur internet avec le dinar. Donc il ya toute une économie parallèle qui est en train de prendre place dont le Gouvernement ne bénéficie pas. Est ce vous avez prévu des mesures à ce niveau là pour essayer de contourner ce problème et de taxer tout ce qu'on ramène de l'étranger et qu'on paie en Euro, en Dollar et en Yen parfois ? Il y a des pistes de réflexion de ce point de vue là et j'espère que le Gouvernement va amorcer au moins une réflexion et imposer un retro planning avec des rapports à rendre dans les 2 à 3 mois qui arrivent pour essayer de proposer des solutions rapides.

MR LOTFI ELOUDI GROUPE SONOBRA



1) à Mme Sihem. Vous avez parlé tout à l'heure des recommandations par rapport à l'impôt sur IS et l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques mais vous avez évoqué seulement la réduction de l'impôt sur le IS sans rien dire sur l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques.

2) concerne ce projet de Loi de finances qui prévoit une TVA sur les détaillants de vente des boissons alcoolisées. Est ce que ces dispositions auront un impact sur le prix des consommateurs ?

Merci

MME INES HALLAB

MEMBRE COMITÉ DIRECTEUR CTNCI – CEO CABINET HCC



Je vais présenter les choses de manière alarmiste dans le sens où quand on entend ce qui se passe aujourd'hui en Tunisie, le pouvoir d'achat qui se dégringole, la réserve de devises qui diminue de jour en jour, la dette qui est en croissance vertigineuse, je me dis qu'il faut pas se voiler la face, nous

sommes à la veille d'une deuxième révolution sociale. Par ailleurs quand j'analyse tout ce qui vient d'être dit, les mesures évoquées ne concernent que le secteur formel. Le secteur informel qui représente 55 % semble jouir d'une certaine impunité puisque on évite d'y toucher. Certaines personnes disent qu'il est détenu par des personnes qui font la loi. Est ce que le Gouvernement est conscient qu'on est à l'aube d'une deuxième révolution sociale aigue plus grave que la première de 2011. D'autre part est ce qu'on n'est pas en train de pousser les entreprises tunisiennes et les investisseurs vers le secteur informel puisqu'il n'y a pas d'impôt et ceux qui ont une comptabilité et qui déclarent on les taxe de plus en plus. On va où là... Merci

MME SALMA ABIDA

JUGE À LA COUR DE CASSATION- CHARGÉE DE MISSION
AU CABINET DU MINISTRE DE LA JUSTICE



Je voudrai rebondir sur une question de méthodologie. En effet monsieur le représentant de la Maire de Tunis a loué l'approche participative dans l'élaboration du projet de lois des finances, or je vois que jusque là onest pas en train d'appliquer réellement cette approche par ce que les débats ne commencent malheureusement chaque année

qu'après

L'adoption de la loi de finances par le Conseil des Ministres. Avant ce CMR ou CM on entend rien sur la loi en préparation. La loi est des fois distribuée le jour même du CM, les débats ne peuvent se faire dans ce cas qu'en amont de ce Conseil et non pas en aval pour qu'on puisse parler d'approche participative. Parce que même si on veut donner des recommandations, il sera trop tard.

Ces débats peuvent commencer à partir du 15 juillet non pas 7 octobre c'est à dire une semaine avant le délai constitutionnel du 15 octobre pour la remise de ce projet à l'ARP.

La deuxième réflexion concerne la présentation de Mme Nemsia qui ne nous a pas a évoqué les grands axes de la LF mais seulement quelques aspects concernant

l'encouragement des investissements et les entreprises en difficulté qui sont prévues par ailleurs chaque année. Je me demande pourquoi dans ce cas avoir fait toutes les réformes précédentes concernant l'investissement à savoir promulgation d'un nouveau Code, une nouvelle Instance, des projets de Décrets et des Décrets qui sont adoptés, d'où un arsenal juridique très important pour rapprocher les avantages fiscaux du droit commun. Pourquoi à chaque année donc reprendre ces aspects à nouveau ?

Concernant la réduction de l'IS prévue par la LF 2019 en conformité avec les recommandations de la réforme fiscale. On a étudié cette réforme plusieurs années avec plusieurs groupes de travail. Je vois que quelques dispositions sont en train d'être concrétisées ces dernières années dans la réforme fiscale mais d'autres dispositions ne sont pas pris en compte. Par exemple tout ce qu'on a fait dans la sous commission garantie du contribuable, on le voit pas dans les lois de finances. Quand j'entends parler aujourd'hui qu'il ya des avantages pour les petits commerçants ou les commerçants ambulants, je me demande si on est en train de combattre les forfaitaires ou bien de les encourager. Deuxièmement où sont toutes les recommandations relatives à la réforme du contentieux fiscal, à la réforme du contrôle fiscal, à l'amélioration des garanties des contribuables ?

A mon avis, il faut être conséquent soit on privilégie les solutions à long terme en suivant les recommandations faites dans le cadre de cette sous commission, soit on essaye chaque année de combler le budget de l'Etat comme on peut et on fait une LF adaptée à la conjoncture économique et financière du moment.

J'espère qu'on pourra se concerter et partager l'ensemble des réflexions qui ont été évoquées aujourd'hui. Pour le secteur informel la sous-commission a fait aussi des recommandations qui n'ont pas été appliquées telles que les caisses enregistreuses, les notes d'honoraires pour les médecins etc... Au lieu d'ajouter d'autres dispositions accablantes, commençons par mieux appliquer les dispositions qui ont été prises dans les précédentes L Ftels que ceux prévus pour le secteur informel par exemple.

MR ZIED JAWADI

VICE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE SOCIÉTÉS DE COMMERCE INTERNATIONAL À L'UTICA FÉDÉRATION DE L'EXPORT- MEMBRE DE LA CTNCI



On comprend la position du Ministère des Finances. Ce que vous avez dit, Mme Nemsia est très éloquent. La convergence entre les 2 régimes est une forte recommandation de nos bailleurs de fond et depuis quelques années nous sommes en train de l'appliquer notamment en augmentant les taxations pour

les sociétés exportatrices et en réduisant les impôts des sociétés qui vendent sur le marché local. On ne peut que suivre ces recommandations. Mais ce qui a été fait au Ministère des Finances en redéfinissant la notion d'«export» pour colmater quelques fuites a touché à toutes les sociétés de commerce international qui sont en nombre de 4000. Nous sommes partenaires avec le Gouvernement et sommes régulièrement en discussion avec le Ministère des finances. Nous avons fait des propositions par rapport à la LF et sommes toujours en attente d'un compromis. Ces sociétés représentent 10% de l'export en Tunisie et contribuent à l'entrée des devises dans ce pays qui est à 69 de jours de réserves. Cette situation nous touche tous, responsables administratifs et opérateurs.

La nouvelle définition du terme export par la LF a éliminé bon nombre de ces sociétés qui ont des entrepôts fictifs et vendent pour des sociétés totalement exportatrices en Tunisie. L'administration est malheureusement en train de taxer à 25% les opérations de négoce alors que le solde est considéré comme exportation de produit tunisien. Aujourd'hui plusieurs affaires sont portées devant la justice et impliquent plusieurs administrations par rapport à ce point.

L'Utica a demandé une refonte de la loi 92-42 des SCI et heureusement l'Administration a réagit par rapport à ce point. Une commission a été créée et la majorité de ses membres ont été désignés. Nous pensons qu'il est important d'organiser une séance de travail pour débattre de la situation de ce secteur.

Merci.

MR FETHI ENNAIFER

CONSULTANT EN STRATÉGIE TERRITORIALE ET ANCIEN COMMIS DE L'ADMINISTRATION



J'ai 3 observations :

1) concerne la forme. J'ai cru qu'il ya un projet pour créer le Conseil Supérieur de la Fiscalité qui pourrait bloquer certaines décisions. Durant ma longue expérience au sein de l'Administration ce Conseil n'a jamais fonctionné. Dans leur grande majorité, les membres de

ce Conseil sont aussi des membres du Gouvernement, si j'ai une suggestion à faire, c'est de s'adresser directement au Gouvernement qui siège tout le temps.

2) concerne le climat des affaires. Là où ça n'a pas réussi, c'est au niveau de l'aménagement du territoire. On a toujours parlé d'investissements qui ne sont pas faisables à cause de leur manque de rentabilité. Si cela est justifié pour les privés, ce langage ne doit pas prévaloir quand il s'agit d'investissements publics qui eux, doivent créer les conditions de compétitivité dans les différentes régions.

On parle aussi d'infrastructures sans différencier qu'il

s'agit de 3 catégories qui n'ont pas la même fonction : les infrastructures nationales qui ouvrent le marché, les infrastructures secondaires qui sont des facteurs de production qui assurent la connectivité inter régionale et enfin l'infrastructure dans les villes et les autres services urbains qui continuent à être défaillants.

Je considère que le développement des villes de l'intérieur est très important parce qu'il permet de créer les conditions suffisantes pour rayonner sur l'économie régionale et attirer les investisseurs.

3) on a des problèmes graves de finances publiques et on essaie toujours d'équilibrer en augmentant les recettes fiscales d'une façon ou d'une autre. Je pense qu'il ya un secteur où la fiscalité n'a jamais fonctionnée qui est celui des plus values foncières qui sont très importantes pour maîtriser le développement des agglomérations. Il ne faut pas oublier de taxer les gens qui du jour au lendemain profitent d'une plus value importante de terrains qui sont déclassés tels que les terrains agricoles ou les terrains dans l'espace public. C'est peut être une voix pour trouver des ressources importantes pour ne pas devoir taxer les mêmes encore et encore.

GÉNÉRAL MEHER KHARRAT CONTRÔLEUR GÉNÉRAL, GÉNÉRAL À LA DG DES DOUANES



En ce qui concerne la direction générale des douanes, on n'a pas en réalité de mesures importantes dans le projet de la loi de finances pour 2019. Il ya 2 ou 3 mesures qui sont plutôt d'ordre pratique. Toutefois la Direction Générale des Douanes travaille actuellement sur plusieurs chantiers importants qui se situent dans le programme de modernisation de la Douane.

On a terminé un cahier de charges technique pour le lancement d'un appel d'offres international pour la rénovation du système d'information de la Douane. L'actuel système date depuis les années 80 et celui-ci fait partie des projets ambitieux qui ont été arrêtés par la Douane notamment arriver à une dématérialisation totale des prestations douanières. On ne peut réaliser ce projet qu'avec un nouveau système d'information et de nouvelles solutions sur le plan logiciel. L'appel d'offres va être lancé dans les prochains jours et la mise en place de ce système nécessite 2 ou 3 années. C'est un projet qu'en est en train d'exécuter avec la Banque Mondiale

En ce qui concerne les entreprises totalement exportatrices, l'objectif est de supprimer le contrôle physique de l'agent des douanes dans les entreprises. A l'heure actuelle on est en train de finaliser une catégorisation de ces entreprises qui

coutent à la douane 800 agents qui sont à leurs dispositions et dont on a besoin de les affecter ailleurs et à des objectifs autres que la simple surveillance des entrepôts francs, comme la présence sur les frontières ou dans le territoire pour lutter contre la contre bande par exemple.

Cette suppression de la présence physique sera remplacée par une surveillance des écritures comptables qui seront pris en charge dans le nouveau système d'information.

Pour les entreprises qu'on juge dignes de confiance, la douane ne va pas attendre la mise en place de ce nouveau système, on va commencer par supprimer la présence physique de l'agent des douanes et la remplacer par le contrôle des bureaux de proximité.

RÉPONSES

ME BADI BEN MABROUK MODÉRATEUR



Merci à vous tous et avec votre permission je donne la parole à Mme Nemsia qui est désireuse d'apporter quelques réponses à vos questionnements.

MME SIHEM NEMSI DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉTUDES ET DE LA LÉGISLATION FISCALE



Je vais essayer de donner des réponses aux questions posées d'une manière générale. Mais avant cela je voudrai revenir sur l'exposé présenté par Si Skander qui comporte beaucoup de critiques pour l'Administration fiscale.

01 - En ce qui concerne le sujet de l'élaboration de la loi des finances et le Conseil National de la Fiscalité et de l'éventualité d'un probable conflit d'intérêt, personnellement je ne vois aucun conflit d'intérêt possible.

Ce Conseil est présidé par le Ministre des finances mais c'est le décret qui l'a créé ainsi. A la différence, le projet de la loi des finances est un projet présenté par le Gouvernement dans sa totalité et il ne faut tirer aucune conclusion préalable du fait que le Ministre des Finances en soit membre. Il est vrai que dans d'autres pays, le Président de ce Conseil est le premier Président de la Cour des Comptes mais il y a aussi d'autres pays où la composition du Conseil est similaire à celle de notre pays.

Il y a plusieurs choix possibles, et le fait que la Tunisie ait choisie la première variante ne fait pas de notre pays une exception ou donne droit à une quelconque présomption de conflit d'intérêt.

02 - Concernant la question de l'interprétation des textes fiscaux qui d'après la présentation de Si Skander n'est pas conforme aux textes. Je ne suis pas d'accord non plus parce que l'interprétation est faite conformément aux textes. Il est vrai que cette interprétation va priver les opérants de certains avantages d'où le fait qu'ils aient réagi de la sorte. Par exemple pour les 2 notes communes qui ont été citées concernant l'export et concernant la TVA sur les locaux à usage d'habitation cédées par les promoteurs immobiliers, on n'est pas arrivés à publier cette note commune à cause des différentes interprétations faites par toutes parties prenantes. Comme vous le savez pour l'export on a attendu presque la fin de l'année pour pouvoir publier cette note mais c'était après des consultations faites auprès du Tribunal Administratif. Lorsque l'Administration reçoit le retour de ces consultations conformes à son interprétation il ne faut plus dire que les interprétations l'Administration restent non conformes à la loi. Peut-on encore parler d'Etat de droit si on ne respecte pas l'avis de ces grandes Instances de notre pays. Je comprends très bien qu'il y ait des difficultés au niveau des opérateurs et des entreprises parce qu'il y a un chambardement et une refonte totale dans le système, mais nous ne faisons qu'appliquer la loi et si on prétend être un Etat de droit, on se doit de respecter nos lois. Si la loi ne répond pas aux exigences des entreprises, on peut toujours la réviser mais pas en dehors de l'esprit de la loi.

03- Concernant la question de l'export indirect et des sociétés de commerce international, je crois avoir déjà reçu dans mon bureau ceux qui ont fait des doléances dans ce sens parmi la présence. Comme vous le savez dans le contexte de la refonte du cadre incitatif en Tunisie, la tendance de la révision est vers la rationalisation. C'était un choix politique du Gouvernement qui avait pour priorité d'encourager les secteurs prioritaires c'est à dire l'agriculture et le développement régional. On a donné le maximum à ces 2 secteurs : exonération totale, absence de minimum au niveau de l'exploitation et au niveau du dégrèvement. Au niveau de l'export il ya une rationalisation non pas au niveau du régime fiscal parce qu'on a maintenu le régime fiscal qui date depuis 2014, mais on a modifié la définition du terme « Export » au niveau des services parce que franchement sur le plan pratique il y avait des avantages

qui étaient octroyés à tort. Je cite à titre indicatif, peut-on parler d'opération d'export la prestation de nettoyage faite pour une société totalement exportatrice.. Est ce qu'on peut parler d'export pour les opérations d'audit et d'assistance administrative. Et ce sont des exemples parmi tant d'autres. Moi personnellement je ne vois pas que ces opérations concourent réellement à l'opération de l'export. Les choix qui ont été fait s'insèrent dans le cadre d'une politique générale de révision pour pouvoir octroyer les avantages fiscaux qui coutent beaucoup au budget de l'Etat aux personnes qui sont réellement investisseurs au sens de la législation en vigueur.

Néanmoins on est en train d'étudier les problèmes posés dans le cadre de cette nouvelle définition de l'export et son incidence sur l'activité du commerce international. Toutes les parties prenantes tels que le Ministère des Finances et le Ministère du Commerce sont sur le dossier et nous sommes, tous en train d'en étudier les tenants et les aboutissants.

Concernant le réinvestissement physique qui a été supprimé du cadre des avantages fiscaux, ceci a été un choix parce qu'il y avait un problème de suivi de cet avantage qui a couté beaucoup au budget de l'Etat lui aussi. On s'inspirant du droit français, on l'a remplacé par l'amortissement supplémentaire de 30% qui est l'équivalent du dégrèvement physique parce qu'il a été étendu aux opérations de renouvellement ce qui est tout comme.

Pour la question du minimum d'impôt, il ya des avantages qui sont octroyés aux secteurs prioritaires à l'instar de l'agriculture et du développement sans minimum d'impôts. Pour les autres avantages le taux de 20% ne s'applique plus, il a été abaissé à 15%.

En ce qui concerne la question relative aux boissons alcoolisées bien sur cette nouvelle taxation va toucher aussi le consommateur.

Pour le marché parallèle c'est vrai qu'il y a un problème relatif au cadre légal qui peut éliminer ou même réduire ce régime. On a introduit quelques mesures dans le cadre de la loi des finances, je cite notamment à titre indicatif, la loi de finances complémentaire de 2014.

Pour lutter contre l'informel, franchement cela n'a rien donné. Le nouveau projet comporte une mesure qui peut apparaitre comme une mesure insignifiante mais qui peut contribuer à réduire ce phénomène. C'est une mesure qui concerne les petits exploitants qui n'ont pas de matricule fiscal à l'instar des petits métiers, des artisans et des ambulants. On a instauré une mesure qui va les encourager à intégrer le système et ce à travers l'octroi d'un avantage qui concerne la couverture sociale.

ME BADI BEN MABROUK **MODERATEUR**

Toutes les questions qui ont été posées vont être reprises dans notre édition spéciale. On va essayer de le refléter le plus fidèlement possible.

MR SKANDER SELLAMI

KEYSPEAKER



C'est juste pour répondre à une question qui a été posée dans la salle et qui n'apas reçue de réponse concernant la crypto monnaie. Effectivement il ya un comité de réflexion au sein de la Banque Centrale qui est en train d'examiner cette question indépendamment de la volonté politique.

La 2ème question concernant une réponse de Madame Sihem

Nemsia à propos de son point de vue que je comprends bien au sujet de l'interprétation de la législation fiscale. J'ai donné un exemple très expressif qui est la note commune N° 28 qui se réfère à l'article à l'article 62 du code de l'IRPP qui concerne la comptabilité informatisée pour argumenter la question de l'obligation concernant la facturation informatisée.

Deuxièmement je sens qu'il y a une confusion au sujet de certains concepts. Jusque là, je pensais que cela ne peut avoir lieu au sein de notre Administration : on parle d'économie on shore / offshore alors qu'en a en réalité 2 régimes fiscaux qui sont le régime totalement exportateur et le régime du droit commun et c'est là où il y différenciation entre les avantages. Le on shore et le offshore concernent essentiellement la réglementation de change et non pas le volet fiscal. Ceci est important parce que beaucoup de gens confondent l'export à l'offshore et là il faut faire attention parce que le offshore c'est le non résident qui peut être aussi de nationalité tunisienne moyennant la détention de 66% du capital. Pour les sociétés offshore ils peuvent exercer dans le marché local dans certains secteurs indépendamment de la nationalité tunisienne ou de la carte de commerçant. Je vous remercie de votre interaction.

S.E. M. ANTONIUS LANSINK

AMBASSADEUR DU ROYAUME DES PAYS-BAS À TUNIS



Je voudrai intervenir concernant le permis de travail de la communauté tunisienne à l'étranger Cela est en rapport avec la complexité de l'Europe. S'il ya des questions relatives aux Pays-Bas je peux répondre.

Par ailleurs j'ai entendu votre Ministre du Commerce dire que l'économie tunisienne est loin du niveau européen, nous avons

l'intention d'intégrer votre économie avec ses trois piliers, le pilier offshore, le pilier on shore et le pilier de l'informel. Moi je ne veux pas parler de lutte contre l'économie

informelle, ce sont des citoyens tunisiens aussi. Je crois qu'il est nécessaire d'intégrer cette économie informelle dans l'économie en général. Je voudrai vous remercier pour m'avoir donné l'occasion d'assister à cette réunion intéressante dans laquelle il y a eu une discussion franche au delà de la gentillesse et de la politesse. Merci

MR MONGI GOAIED

SÉCRETAIRE GÉNÉRAL CTNCI



Merci infiniment Excellence, merci à nos panelistes. Je voudrai finir par deux mots :

1- Pour les questions qui n'ont pas été résolues, je vous promets qu'ils seront répertoriés au sein du compte rendu de la Chambre Tuniso-Néerlandaise, et s'il ya des questions supplémentaires, Mme Ajjabi en charge de cette lettre se fera un plaisir de les enregistrer.

2- Pour Mme la juge Ella Selma, vous êtes pour la première fois ici avec nous, vous n'aurez plus besoin de l'invitation de Si Skander, tout notre Comité Directeur sera ravi de vous



avoir parmi nous.

3- Pour Mme Sonia Ben REGUIGA, merci d'être venu de Paris pour notre déjeuner débat, je pense que vous nous avez éclairés et vous remercions pour votre apport dans nos discussions.

Concernant les services de la Communauté Européenne, j'ai enregistré les questions posées, Monsieur l'Ambassadeur Patrice Bergamini aurait pu être avec nous mais son calendrier ne lui permettait pas. Je vous garantie que vos questions lui seront transmises.

Enfin je voudrai rassurer ma collègue Inès Hallab du Bureau que via la Chambre, on peut résoudre beaucoup de problèmes et éviter les craintes qu'elle nous a exprimées.

Je ne manquerai pas de remercier les panelistes et tous nos amis présents dans la salle, membres de la Chambre ou pas, en vous rappelant que nous faisons une réunion similaire avec Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale Jeudi 1er novembre. Vous êtes bien sur tous les bienvenus et veuillez nous excuser les 7 minutes de retard.

Les interviews

MME SIHEM NEMSIJA : DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ETUDES ET DE LA LÉGISLATION FISCALE



Q/ La Tunisie dispose d'une réserve de développement non négligeable en l'occurrence les Régions intérieures. Plusieurs experts pensent que les mesures d'incitation accordées à ces Régions sont très en deçà de ce qui est nécessaire et qu'il faut totalement changer de paradigme si on veut réellement changer la réalité de ces zones.

Cet aspect des choses a-t-il été pris en considération par la nouvelle Loi de Finances 2019 ?

R/ Le développement régional est une priorité en Tunisie. En effet, la législation en vigueur prévoit plusieurs avantages fiscaux et financiers spécifiques accordés aux entreprises installées dans ces zones (déduction des bénéfiques provenant de l'activité, déduction des revenus et bénéfiques réinvestis au capital de ces entreprises, différentes primes, prise en charge par l'Etat des cotisations sociales ...).

Aussi, le projet de la Loi de Finances pour l'année 2019 prévoit un avantage au profit des entreprises créées avant

le 1er janvier 2011, opérant dans le secteur du textile, habillement, cuir et chaussures et installées dans les zones de développement régional. Cet avantage consiste en la prise en charge par l'Etat de la cotisation patronale au régime légal de sécurité sociale au titre des salaires versés aux employés tunisiens, et ce, pendant 10 années.

Q/ A votre avis est-ce qu'il y a des mesures phares dans la nouvelle Loi de Finances capables de donner l'électrochoc nécessaire pour faire redémarrer l'économie nationale d'une manière plus franche.

R/ Le projet de la Loi de Finances pour l'année 2019 prévoit la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 13. 5% à partir de 2021 pour certaines activités à forte valeur ajoutée pour l'économie tunisienne et à fort potentiel d'employabilité.

D'autres mesures dans le projet prévoient également l'aménagement de l'assiette soumise à l'impôt

afin d'encourager les entreprises à renouveler leurs actifs et à améliorer leur compétitivité en plus d'autres propositions visant le renforcement de la transparence et l'octroi de garanties supplémentaires aux entreprises en phase de contrôle fiscal.

Q/ Est ce qu'il y a des directives de la CJe vous laisse le mot de la fin à l'adresse de nos partenaires néerlandais en particulier et pour les investisseurs européens plus généralement

R/ La Tunisie est un pays en pleine évolution et l'Europe a toujours été le partenaire stratégique de la Tunisie. Après la Révolution la Tunisie a élaboré une nouvelle Constitution et a mis en place les instances constitutionnelles en sus des réformes lancées dans plusieurs domaines notamment dans le domaine fiscal

En Tunisie, on n'oublie pas aussi les avancées sur le plan économique comme en témoigne la nouvelle Loi sur les Investissements et celles sur les avantages fiscaux y relatifs, attractifs pour les investisseurs en terme d'incitations financières, fiscales mais aussi en terme de garanties, de simplification des procédures et d'accès au marché.

La Tunisie se dote d'un cadre légal et réglementaire favorable, mais surtout des opportunités d'investissement. D'ailleurs le cadre réglementaire pour monter une société est de 72 heures maximum.

Au-delà de ce cadre, la Tunisie présente trois avantages au moins. Premièrement, la proximité de l'Europe. Deuxièmement, le système éducatif permet de générer des compétences techniques, intellectuelles et humaines très appréciées. Les infrastructures, les compétences font que travailler dans ce pays. Enfin, des structures d'assistance et d'accompagnement sont à l'écoute des investisseurs.

S.E. M. ANTONIUS LANSINK : AMBASSADEUR DU ROYAUME DES PAYS-BAS À TUNIS

Q/ Bienvenue parmi nous en Tunisie, votre Excellence. Vous n'êtes en Tunisie que depuis quatre semaines mais déjà au cœur de l'action avec les débats d'aujourd'hui consacrés aux grands axes de la Loi de Finances 2019 et ce à l'occasion du déjeuner débat organisé par notre Chambre. Comment aviez vous trouvé la Tunisie et quelles sont vos premières impressions sur notre pays.

R/ Je crois que dans ce moment le pays est dans une phase fragile, difficile. Nous sommes maintenant après 7 ans de la révolution, sur la voie de la démocratie, ce qui est très bien, mais les défis économiques sont très grands. Sans oublier les défis au niveau de la sécurité qui sont énormes eux-aussi.

Pour moi il est très important de suivre les développements ici pour bien comprendre comment les Pays-Bas pourraient appuyer la Tunisie dans les chemins à suivre. En ce moment les Pays-Bas ont deux domaines d'attention, le premier est l'amélioration de la sécurité et le deuxième est le développement d'une économie inclusive, diverse et intégrée avec l'économie européenne.

Q/ Comme vous venez de le dire votre Excellence, la Tunisie vit une situation délicate mais elle peut être aussi un terrain fertile, plein d'opportunités et de perspectives meilleurs. Quelles seraient d'après vous les conditions à remplir pour que la Tunisie réussisse son pari ?

R/ Il ya plein de choses à faire. Comme nous n'avons discuté dans le déjeuner débat que de la situation économique, je voudrai souligner qu'en ce moment il y a trois économies en Tunisie, le on shore, le off-shore et le secteur informel. Pour que la Tunisie puisse avoir un commerce global et s'ouvrir au marché européen, il faut que la compétitivité de son économie s'élève à un niveau qui permet à la Tunisie de défendre ses intérêts. Il est nécessaire d'intégrer ces trois économies et prendre en considération surtout l'économie informelle parce qu'il ya beaucoup de tunisiens qui vivent de cette économie. N'oublions pas que les éléments déclencheurs de la révolution, ont été les évènements qui tournaient autour de ce secteur informel. Il est impératif d'intégrer l'économie informelle, ce qui veut dire qu'on doit intégrer tous les tunisiens dans une économie formelle.

Je veux souligner qu'il y a une grande partie de la population tunisienne qui vit de cette économie informelle, ils font partie de ce pays, ils sont actifs, et s'ils sont dans cette situation, il doit y avoir des raisons. Personne ne veut vivre dans une économie informelle. Un des grands défis pour les hommes politiques en Tunisie aujourd'hui est de trouver la bonne solution pour faire intégrer ces personnes dans économie formelle.



Q/ Mr l'Ambassadeur, comment vous le savez, il y a beaucoup de similitudes entre la Tunisie et le Royaume des Pays-Bas. Par la taille d'abord et les liens historiques qui étaient très développés entre nos deux pays naguère. Contrairement à la Tunisie d'aujourd'hui, les Pays-Bas est un pays qui réussit très bien. Ne pensez vous pas que notre pays a intérêt à s'inspirer de votre modèle. Quelles seraient les bonnes «recettes» que vous pourriez nous indiquer à ce sujet ?

R/ La ressemblance est encore plus forte parce que vous êtes entourés de voisins très grands et parfois difficiles et le Royaume des Pays-Bas a été lui aussi créé entre trois grands pays : la Grande Bretagne, l'Allemagne et la France. Dans des cas comme ça il faut faire preuve d'ingéniosité pour rester en équilibre par rapport à cette situation. Les recettes sont simples. Il faut se dire que nous sommes un seul peuple et même si nous avons aujourd'hui des défis difficiles à surmonter, il faut toujours se rappeler que nous devons rester unis parce que nous sommes membres de la même communauté à laquelle nous appartenons tous. En conséquence tout le monde a grand intérêt à développer le pays pour le bien de tous..

MME NADIA ZANGAR : DÉPUTÉ À L'ASSEMBLEE DES REPRESENTANTS DU PEUPLE



Q/ Le régime politique actuel de notre pays est assimilé à un régime parlementaire où c'est l'Assemblée des Représentants du Peuple qui détient l'essentiel des pouvoirs. A cet égard, il est tout à fait naturel qu'il lui revienne aussi la lourde responsabilité de tracer les choix stratégiques du pays. Quels sont les sentiments de vos consœurs et confrères député(e)s par rapport à la situation actuelle de notre pays ?

Nous sommes en train de vivre une situation difficile en Tunisie, tout le monde le sait. Dans ce contexte, pensez vous que vos confrères puissent avoir le courage d'adopter des Lois impopulaire, contraignantes et qui ne vont pas plaire ?

R/ Justement on a beaucoup de projets de Lois qui sont à l'étude au niveau de l'ARP, qu'on doit adopter rapidement comme la Loi concernant l'ISIE, la Loi électorale, la Cour Constitutionnelle etc... On doit faire vite pour installer la Démocratie définitivement dans notre pays. Nous sommes déjà en retard, cela fait déjà 5 ans que nous sommes élus, j'espère que cela sera fait cette année.

Pour que le pays avance, il n'est pas seulement question d'adopter des lois mais il ya aussi des Reformes qu'il faut conduire. Or il faut malheureusement constater qu'il n y a pas eu de véritables Réformes. C'est au Gouvernement que

revient de proposer les Lois, et c'est à nous Députés de les discuter, de les adapter s'il le faut et de les adopter enfin. Pour l'année en cours, je pense qu'il ne reste pas grand temps pour opérer des changements importants au niveau économique : Peut être que la situation sera différente après les prochaines Elections de 2019.

Avec les quelques lois qui vont être adoptées bientôt, j'espère qu'il y a aura au moins une petite amorce de sortie de crise d'ici la fin de l'année, car l'année prochaine sera consacrée aux élections.

Q/ Certaines voix s'élèvent pour dire que les Représentants du peuple ne sont pas au diapason des préoccupations du simple citoyen : Cela est peut être vrai pour certains de vos confrères mais totalement faux pour la grande majorité des élus dont vous faites partie et qui n'a pas de problème à exprimer leurs idées haut et fort.

Ce courage la Tunisie d'aujourd'hui en a besoin à l'occasion de cette nouvelle Loi de Finances 2019 ; Quelles seraient vos suggestions à ce sujet ? Vous en tant que Députée que verriez- vous comme mesures pour que ça aille mieux demain ?

R/ Pour commencer il faut relever qu'il n y a pas eu

d'évaluation de la Loi de Finances de 2018 ; Cela aurait pu être une bonne chose dans le sens où cela nous aurait permis d'éviter les mesures négatives et d'insister sur les points forts de la Loi de Finances 2019. Cette évaluation à mon sens est très importante et elle aurait dû être faite.

Deuxièmement : A part les mesures d'ordre économiques et fiscales, je pense personnellement que la Loi a ignoré les mesures ayant trait au niveau social, telles la Réforme des caisses sociales etc... Je ne peux pas dire que cette Loi est au niveau de ce qui est attendu, c'est juste une Loi de Finances consensuelle élaborée pour ne pas se faire d'ennemi.

Q/Pour rebondir sur une question posée dans la salle à savoir, pourquoi délaissier dans la nouvelle Loi de finances les mesures incitatives qui ont fait le succès du modèle tunisien au niveau de l'investissement extérieur et de l'exportation pour satisfaire les consignes européennes et sortir du classement des listes grises et noires de l'UE.

L'impression générale qui se dégage, est que la Tunisie n'a pas été bien défendue dans ce dossier et que les Responsables du Gouvernement ont choisi la facilité en acquiesçant beaucoup trop rapidement à ces consignes au lieu de prendre leurs bâtons de pèlerins pour défendre ces acquis stratégiques qui bénéficient encore à d'autres pays qui pratiquent les mêmes politiques et qui n'ont pas été inquiétés parce que mieux défendus par des Administrations plus organisées que la notre. A-t-on connaissance au niveau de l'ARP des conséquences tragiques de l'abandon de ces mesures sur le futur de l'investissement extérieur du pays et ses corollaires immédiats que sont, l'exportation, les réserves en devises etc...

R/ Justement, après la clôture du déjeuner débat, j'ai eu des discussions avec plusieurs investisseurs présents. On a pris rendez vous pour nous revoir afin de m'édifier davantage sur leurs problématiques et me donner leur avis sur ces questions stratégiques. Je pense que c'est à partir de l'avis de ces professionnels expérimentés et qui sont dans le

domaine que je pourrai me constituer une idée claire sur ce qu'on peut faire au niveau de l'Assemblée. Nous verrons comment améliorer cette Loi afin que personne ne soit lésé, d'autant plus que les entreprises qui se sont installées en Tunisie, l'ont fait en fonction de ce cadre et de ces mesures sur lesquelles, on ne doit pas en principe revenir aussi facilement. Dans tous les cas on verra ce qu'on pourra faire et on va s'atteler à ce dossier très sérieusement.

Q/ On ne peut pas finir cette interview sans évoquer la catastrophe naturelle qu'a connue Nabeul, la Région dont vous êtes l'élue. Quels sont vos sentiments par rapport au sursaut national face à cette catastrophe qui je l'espère pourrait avoir cristallisé la tunisianité de nous tous ?

R/ Justement le sursaut a eu lieu. Il faut saluer les manifestations de solidarité venant d'initiatives de la Société Civile telle que la création du compte postal 1818 et des Associations qui sont venues de partout de la Tunisie et qui ont aidé chacun par ses propres moyens. Mais je voulais que le Chef du Gouvernement nous classifie comme une région sinistrée pour qu'on puisse bénéficier d'une aide internationale plus conséquente. C'est d'ailleurs aussi la raison de ma présence parmi vous parce que je voulais toucher les Ambassades des pays frères et amis et éventuellement avoir des aides pour atténuer les conséquences de ce sinistre. Là j'espère prendre rendez-vous avec son Excellence l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas, pays qui a une grande expérience dans la protection contre les eaux pluviales, les inondations et les phénomènes naturels ; afin de voir comment le Gouvernorat de Nabeul pourrait bénéficier de cette expertise.

Enfin je voudrai saluer l'action qu'entreprend votre Chambre qui est sans nul doute très active. Le déjeuner débat d'aujourd'hui a été pour moi très bénéfique parce qu'il m'a permis de nouer des liens avec des personnes intéressantes et de niveau

et je vous en remercie beaucoup.



SALONS & MANIFESTATIONS

1ÈRE EDITION DU FORUM DE LA MER 20 ET 21 NOVEMBRE 2018

Rencontre euro-méditerranéennes de l'économie bleu durable
Forum organisé dans le cadre de la saison bleue par l'Institut tunisien des Etudes Stratégiques (ITES) avec le soutien de l'UE et l'UM, et la participation de l'Ambassade de France en Tunisie
Ce Forum se déroulera en 2 journées :
La première consacrée à des ateliers autour de quatre grandes thématiques : environnement marin ; industries, investissements et infrastructures maritimes » ; les nouvelles frontières de la mer ; loisirs et culture maritimes. La seconde journée sera organisée autour d'une session en plénière ouverte à un large public.
Notre Chambre sera représentée par son SG



FUTURALLIA 2018 DU 14 AU 16 NOVEMBRE 2018 À TUNIS



Conect International en partenariat avec Futurallia France organisera pour la première fois en Tunisie le Forum Futurallia 2018. Cet événement est un forum B2B international et plurisectoriel, qui prévoit des rendez-vous en face-à-face.

Ce forum s'adresse aux PME/PMI en quête de développement international dont l'objectif principale est celui de réunir en un même lieu des centaines de dirigeants et décideurs d'entreprises, leurs permettant d'initier différents types d'alliances et de partenariats stratégiques.

FORUM DE L'INVESTISSEMENT EN TUNISIE : 20 ET 21 JUIN 2019

Sous le thème : la Tunisie à l'avant-garde de l'intelligence artificielle » RDV jadis annuel devienra biennal à partir de la prochaine Edition.

L'Édition 2019 du Forum sera fixé sur la Tunisie en tant que pays à l'avant-garde de l'intelligence artificielle, attractif dans le domaine des technologies de la Communication et de l'informaton.



AGENDA DES FOIRES ET SALONS

AUX PAYS-BAS

NOM DU SALON	PÉRIODICITÉ	VILLE / LIEU	PROCH. DATE
STOFFEN SPEKTAKEL ZUTPHEN Exposition de textiles et tissus	bi-annuel	ZUTPHEN	02.10 - 02.10 2018
INDUSTRIAL PROCESSING Salon professionnel de l'industrie du process	ts les deux ans	Utrecht > Jaarbeurs Utrecht	02.10 - 05.10 2018
WORLD OF TECHNOLOGY & SCIENCE Salon de la transmission de puissance, de l'automatisation dans l'usine, et du contrôle de position	ts les deux ans	Utrecht	02.10 - 05.10 2018
STOFFEN SPEKTAKEL KERKRADE Exposition de textiles et tissus	bi-annuel	Kerkrade > Markt Kerkrade	03.10 - 03.10 2018
STOFFEN SPEKTAKEL ROTTERDAM Exposition de tissus et textiles	bi-annuel	Rotterdam	05.10 - 05.10 2018
METEOROLOGICAL TECHNOLOGY WORLD EXPO Meteorological Technology World Expo est l'événement incontournable pour tous ceux qui assistent à la recherche d'une meilleure capacité de prévision météorologique, les technologies et les services	annuel	Amsterdam > RAI International Exhibition and Congress Centre	09.10 - 11.10 2018
STOFFEN SPEKTAKEL GRONINGEN Exposition de tissus et textiles	bi-annuel	Groningue	10.10 - 10.10 2018
STOFFEN SPEKTAKEL HAARLEMMERMEER Exposition de tissus et textiles	bi-annuel	Haarlemmermeer > Expo Haarlemmermeer	14.10 - 14.10 2018
HELITECH INTERNATIONAL Salon des hélicoptères et des technologies des hélicoptères militaires et civils	annuel	Amsterdam	16.10 - 18.10 2018
GREENPORT CONGRESS Congrès centré sur le développement durable des ports et terminaux portuaires	annuel	Amsterdam	16.10 - 19.10 2018
STOFFEN SPEKTAKEL HERTOGENBOSCH Exposition de tissus et textiles	bi-annuel	Bois-le-Duc	17.10 - 17.10 2018
STOFFEN SPEKTAKEL BARNEVELD Exposition de tissus et textiles	bi-annuel	Barneveld > Veluwehal	24.10 - 24.10 2018
BOEKENFESTIJNEN - MAASTRICHT Salon du livre	annuel	Maastricht	25.10 - 28.10 2018
INFOSECURITY NETHERLANDS Salon professionnel sur les tendances et développements dans la sécurité de l'information, les réseaux et les télécommunications	annuel	Utrecht > Jaarbeurs Utrecht	31.10 - 01.11 2018
AFFORDABLE ART FAIR - AMSTERDAM Salon international de l'art contemporain. Affordable Art Fair expose des oeuvres contemporaines originales et abordables issues de galeries	annuel	Amsterdam	31.10 - 04.11 2018
BOEKENFESTIJNEN - EINDHOVEN Salon du livre	annuel	Eindhoven > Beursgebouw	02.11 - 04.11 2018
INTERMODAL EUROPE Le grand salon européen du transport de conteneurs, par route, rail et mer	annuel	Rotterdam	06.11 - 08.11 2018
TRANSPORT & LOGISTIEK Salon du transport et de la logistique	ts les deux ans	Rotterdam > Ahoy Rotterdam	06.11 - 08.11 2018
STAINLESS STEEL WORLD CONFERENCE & EXHIBITION Salon international et conférence sur l'acier inoxydable	annuel	Maastricht	13.11 - 14.11 2018
METS TRADE Salon de l'équipement pour la marine	annuel	Amsterdam > RAI International Exhibition and Congress Centre	13.11 - 15.11 2018
METSTRAD Salon international des équipements pour la marine et la plaisance	annuel	Amsterdam	13.11 - 15.11 2018
INSIDE FESTIVAL Festival mondial de l'architecture d'intérieur	annuel	Amsterdam > RAI International Exhibition and Congress Centre	28.11 - 30.11 2018
ALGAEUROPE CONFERENCE Congrès international sur les algues	annuel	Amsterdam	04.12 - 06.12 2018

NOM DU SALON	PÉRIODICITÉ	VILLE / LIEU	PROCH. DATE
SIAT Salon international de l'investissement agricole et des technologies	ts les deux ans	Tunis	10.10 - 13.10 2018
LAB EXPO TUNISIA Salon des équipements et matériels pour laboratoires. Science de la vie et santé publique, recherche scientifique, biotechnologie, agro-alimentaire, environnement, mines et industrie, génie civil, chimie et pétrochimie	ts les deux ans	Tunis > Parc des expositions du Kram	31.10 - 03.11 2018
SALON DE LA DÉCORATION ET DU DESIGN DARDÉCO Salon de la décoration, du design et du luminaire	annuel	Tunis	01.12 - 23.12 2018
MOBILIA, DECOR ARTISANAT Salon de l'artisanat	annuel	Sfax > Parc des expositions de Sfax	13.12 - 23.12 2018
SALON DE L'ENTREPRENARIAT Le Salon de l'Entrepreneuriat est une opportunité de rencontres, d'informations, d'échanges pour accompagner les entrepreneurs et porteurs de projets à développer/créer leurs entreprises à travers un programme d'exposition, rencontres B2B, conférences	annuel	Tunis	fév. 2019 (?)

BIBLIOTHÈQUE DE LA CTNCI

Sont à votre disposition, revues de presse et périodiques, du mois édités en Tunisie et/ou à l'étranger :

- Réalités
- Jeune Afrique
- Périodiques de Conjoncture de la BCT
- Economiste Maghrébin
- African Manager
- FIPA : New Economic Vision
- Le Manager
- EY: Commentaire de LF 2018
- Le courrier de l'Industrie N° 136 Juin 2017
- Impact Magazine économique Tuniso Allemand N° 3/2017
- Tunipages Edition 2017/2018 : Annuaire professionnel Industrie & Technologies

CTNCI ET RÉSEAUX SOCIAUX



Désireuse de partager davantage le contenu de sa lettre mensuelle notamment et son activité en général, il a été décidé d'être davantage présent sur ces créneaux. Votre contribution reste vivement souhaitée.



CTNCi

TUNESISCH
NEDERLANDSE KAMER
VAN KOOPHANDEL EN
INDUSTRIE



CHAMBRE
TUNISO-NÉERLANDAISE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE

الغرفة التونسية الهولندية للتجارة والصناعة

**Newsbrief bientôt diffusée
sur les réseaux sociaux**



facebook



twitter



instagram



linkedin



*Mongi Goaied
Secrétaire Général*

15/10/2018